

"A une époque de crise nationale, le journalisme prend une importance significative qui doit être reconnue par nos gouvernants, le peuple et ses dirigeants, pour nos meilleurs intérêts communs."

REDIGEE EN COLLABORATION

L'AUTORITE

Le plus ancien hebdomadaire français de Montréal

3 Cents

"J'entends grincer la scie et tomber le marteau." (Campanon).

Administration: Suite 333, Edifice Canada Cement, Tél.: Lan. 9841

Encourages
L'AUTORITE
en confiant vos travaux d'impression à
La Cie des PUBLICATIONS PROVINCIALES Ltée
333, Edifice Canada Cement
Montréal.

29e ANNEE — No 2018

J.-A. Fortin, Dir.-Gérant.

MONTREAL, 4 MARS 1944

Gilbert La Rue, Rédacteur en chef

Abonnement: \$2.50 par année

Une clique de rastaquouères à Alger

Le triste entourage "gaulliste". — Son premier objectif: la division des dépouilles opimes. — Washington prend le parti des Français de l'intérieur contre ces voraces.

La rumeur que le général de Gaulle avait été assassiné à Alger se trouve heureusement démentie. Après le meurtre de Darlan par un jeune gaulliste que l'on essaya tout d'abord de faire passer pour un royaliste, celui du général aurait passé pour un acte de vengeance de la part des amis de l'amiral. Avec cela que les provocations n'avaient pas été épargnées à ces derniers. La réhabilitation officielle du jeune assassin, les pèlerinages organisés vers le cimetière où il repose, les discours prononcés sur sa tombe louant son geste "héroïque", tout d'apparence à une contre-attaque qui eut déclenché à Alger un véritable état d'anarchie.

Comme nous le signalions la semaine dernière, la froideur des relations entre le président Roosevelt et le général de Gaulle est devenue manifeste par suite de l'omission par le président du nom du général dans le discours qu'il prononça à la remise solennelle du destroyer d'escorte "Sénégalais" à la marine française. Toutefois ce climat peut encore se réchauffer si les Américains en arrivent à fixer les modalités d'un accord secret avec le Comité de Libération.

Leurs hésitations et leurs lenteurs viennent de leur crainte de l'irriter la France à un groupe de Français de l'exil qui imposent sa volonté aux Français de l'intérieur. Ils considèrent qu'ils ont le devoir de protéger la vraie France, celle qui a souffert, lutté et saigné, contre les plans qui pourraient être dressés en dehors d'elle et inspirés par l'esprit de faction. Ils voudraient que l'Assemblée Constituante, qui sera élue après la libération et chargée de donner à la France la Constitution définitive de la IV^e République à un moment où la liberté de la presse, de la radio et de la propagande ne seront pas rétablies ou rétablies qu'en apparence, ne soit pas le résultat d'un véritable escamotage.

"Pour la Victoire", journal français de New-York, écrit à ce propos: "Cette inquiétude si légitime rappelle par beaucoup de côtés celle des "grands ancêtres" de l'Assemblée Législative de la Grande Révolution. Et que ferez-ils? Ils décrieront qu'aucun membre de l'Assemblée Législative ne pourrait appartenir à la future Convention. C'était ainsi la certitude qu'ils légiféreraient sans arrière-pensée personnelle, avec le seul souci du bien public."

"Ce qu'on a fait pendant la Grande Révolution" peut être refait dans la présente. Si les membres du Comité de Libération et de l'Assemblée Consultative prenaient, sous forme d'un accord entre Alger et Washington, l'engagement formel de ne pas participer à la future Constituante et de se retirer de la direction de l'Etat pour aussi longtemps qu'elle délibérerait, les intérêts, les droits des Français de l'intérieur seraient protégés.

"Il va sans dire, d'ailleurs, que les membres du Comité de Libération et de l'Assemblée Consultative qui voudraient faire leur rentrée dans la IV^e République et y solliciter du suffrage universel les plus hautes fonctions, y compris celles de la présidence, seraient parfaitement libres. Après leur retrait momentané de la vie publique, ils ne seraient moralement que plus prestigieux aux yeux des Français."

"Un tel projet donnerait aux Français de l'intérieur toutes les garanties. Il dissiperait les scrupules si légitimes des Américains. La seule résistance à briser serait celle de l'entourage du général de Gaulle. Mais l'entourage..."

Le journal franco-américain est d'autant plus justifiable de faire des réserves sur l'entourage gaulliste que celui-ci nous paraît composé de tout ce que l'ancienne clique du Palais Bourbon comprenait d'aventuriers et de rastaquouères qui, si on les laissait faire, ne tarderaient pas à ramener la France exactement où elle était à la dégringolade de la III^e République, avec un résultat absolument semblable. Ces gens sont déjà beaucoup plus occupés de se séparer les dépouilles qu'ils ont gagnées la guerre. Mais les Américains, qui la gagneront avec les concours des Britanniques et des autres alliés, ne sont évidemment pas anxieux de sacrifier des centaines de mille hommes pour promouvoir les intérêts d'une bande d'écumeurs et capter les beaux yeux de leurs maîtresses.

GILBERT LARUE.

La France est menacée de destruction systématique

Lettre significative du Maréchal von Rundstedt au Maréchal Pétain. — "Le sort réservé au peuple français si son pays devenait un champ de bataille". — Que fera Pétain?

Chose sûre, la France sera libérée de l'oppression que fait peser sur elle la botte nazie, mais ses véritables amis financeront à bon droit de l'état dans lequel la laisseront les Allemands. On peut prévoir déjà que dans leur retraite ceux-ci ne laisseront pas une maison debout, tout comme en Italie, et que Paris lui-même, le cas échéant, est menacé du même sort qui menace Rome à l'heure actuelle, soit une destruction totale, par rue, par rue, destruction n'épargnant pas plus les plus splendides monuments que les églises. Nous en avons la preuve dans une lettre adressée le 23 décembre dernier par le Maréchal von Rundstedt au Maréchal Pétain.

"Monsieur le Maréchal, "Je me vois obligé de compter sur votre soutien en ce qui concerne les points suivants:

"1. Des instructions seront données aux Préfets et aux services intéressés d'aider de toute façon les autorités allemandes chargées par moi de loger les unités et les renforts déjà arrivés ou à venir.

"2. L'aide de la population aux travaux de défense de toute description est essentielle à la protection de la France; cette aide doit être assurée au moyen des instructions adéquates énergiques.

"3. La population doit être amenée à exécuter avec discipline toutes les demandes de livraison de matériel, vêtements, chevaux, terrains et immeubles. Les restrictions et les sacrifices, quels qu'ils soient ne seront rien, comparés au sort qui menacerait le peuple Français si le pays devenait un champ de bataille.

"4. J'espère que le peuple Français, dans l'éventualité des opérations actives de quelques importance, restera calme et gardera une attitude loyale. Si le contraire se produisait, (Suite à la page 5)



Jamais aventure comico-tragique ne dépassa celle du Bloc Popu mort à Québec avant même d'avoir pu entrer dans l'arène, en attendant qu'il disparaisse d'Ottawa, ce qui ne sera pas long, à en juger par le discours de M. François Pouliot, député de Temiscouata. Si l'abbé Lionel Groulx, qui arborait sous son drapeau fleurdelisé d'aussi basses intrigues que celles de ses pupilles, ne sombre pas, après cela, d'abord dans le ridicule et ensuite dans l'oubli, il pourra continuer la série de ses histoires romancées qui ne sont prises au sérieux que par les jacobins et les fanatiques. L'homme ayant rêvé d'être un nouveau Richelieu, finira dans le rôle de Turbulence! L'abbé Arthur Maheux se trouve bien vengé, lui qui n'a jamais fait de politique, se contentant d'être historien véridique et impartial. Aussi avec quelle rage, en se servant du "Devoir", l'abbé Groulx essayait-il de faire expulser l'abbé Maheux du comité de révision de nos manuels scolaires! Voici bien le cas de répéter: Comment faut-il fêter entre-t-il dans l'âme des dévots?

Un autre dont la prétentieuse carrière n'aura pas fait long feu est le p'tit André Laurendeau, fils spirituel de l'abbé faux historien. Personne ne regrettera la chute de ce pygmée qui se crut un géant. On n'a qu'à lire le "Bloc", successeur du "Devoir", comme organe officiel du parti, pour constater le néant du fondateur et de ses collaborateurs. Autant d'articles, autant de "devoirs" de collégiens qui s'appliquent à enfler de belles phrases! Ainsi, parlant de M. Edouard Simard, gros industriel sorois, qui n'a pas craint de déclarer que le nationalisme dans notre province avait été une faillite perpétuelle, un individu signant Edmond Lemieux, écrit sous le titre: "Le bon vieux d'un traidard", ce qui suit: "Entre deux havanes, entre gens suralimés, entre la poire et le fromage, ces raisonnements primaires peuvent se donner libre cours sans danger." A en croire ce blocard, les gens qui réussissent ne peuvent être que des goinfres, tandis que les ratés sont les hommes de demain. Malheureusement pour les ratés, demain n'arrive jamais pour eux sur cette terre: ils devront attendre d'être dans l'autre monde, à venir assez incertain.

Dans la faillite du Bloc et la débâcle des nationalistes qui vont devenir "La Boussole", "L'Oeil", "L'Action Nationale" et toute cette poussière de feuilles blocares qui ne subsistent que grâce aux subsides à elles versées par la Société Secrète de Jacques-Cartier, laquelle abritait sous son aile tous ces pous-sins malvenus. Nous voyons une kyrielle d'affaires passant le chapeau pour "la défense de la religion et de la morale", lesquelles ne sont nullement attaquées ni du reste en danger. Constatons encore une fois que ce sont ces éternels "quêteurs" qui voudraient prendre la direction des Canadiens français dans tous les domaines, et remontrons le ciel de ce que notre population, si elle n'a pas encore trouvé le moyen d'être riche, a du moins refusé de confier ses destinées aux songes-craux, aux farceurs et aux imbéciles.

On disait autrefois: "La monnaie de singe." On dit maintenant à Paris: "Les dollars de Goebbels". Ces dollars, très bien imprimés, sont distribués en ce moment aux Parisiens. A première vue, si vous avez un dollar de Goebbels en main, il ne paraît pas faux. Recte et versé, tout reproduction exacte du dollar américain. Mais sous la pression des doigts ce dollar s'ouvre en deux, il se défile. Et on lit à l'intérieur: "Ce dollar a payé la guerre Juive. Tous les attributs Juifs figurent sur ce dollar: l'aigle d'Israël, le Triangle, l'Oeil de Jehovah etc..." L'imitation du dollar est si parfaite qu'on comprend enfin la véritable vocation de Goebbels... laquelle viserait même à tromper Dieu, si Dieu, qui n'a pu être trompé par un Adrien Arcand, aussi fabricant de fausse monnaie, consentait à l'être par un André Laurendeau, fabricant de faux principes.

VULCAIN

LES AFFAIRES DE LA PROVINCE SONT ENTRE BONNES MAINS

L'exposé budgétaire qu'a fait l'hon. M. Mathewson, trésorier de la province, la semaine dernière à l'Assemblée Législative, démontre l'excellente position du trésor provincial. — Le gouvernement prévoit les dépenses nécessaires à la période d'après-guerre.

Une fois de plus, et avec la clarté qui caractérise ses discours et ses exposés de la situation financière provinciale, l'hon. M. Mathewson, la semaine dernière, a soumis à la députation l'exposé des finances de la province. Il a retracé le cours des opérations qui, d'année en année, ont fini par ramener l'équilibre financier du Québec et même donner des surplus réguliers et substantiels, tout en pourvoyant à des exigences administratives de plus en plus fortes. Ces nouveaux crédits figurent, par exemple, pour une somme de \$5,000,000 dans le prochain budget.

La province a clos ses opérations financières par un surplus magnifique, cette année, et le trésorier de la province n'hésite pas à déclarer, chiffres en mains, que l'exercice de 1944-45 donnera un surplus de \$300,000 en chiffres ronds.

Et ce résultat consolant est obtenu alors que la dette est diminuée, que les taxes sont abaissées au cours de la présente session, que le budget de l'instruction publique et de la Colonisation a été considérablement augmenté et que le gouvernement a prévu une somme de \$5,000,000 pour les premiers travaux d'après-guerre, afin d'épargner le chômage lorsque viendra la période du retour de nos soldats et de la réorganisation des industries, dans le domaine économique.

Le contribuable est heureux d'apprendre que le gouvernement, grâce à l'ordre qu'il a su mettre dans ses finances au cours des dernières années, sera en mesure d'entreprendre les travaux publics et d'accorder les autres secours nécessaires pendant la période de rajustement économique qui suivra la guerre. Car on doit s'attendre que les pouvoirs publics auront un rôle important à remplir tout le long de cette période. Mieux vaut certes être prêt.

Au cours de son exposé, M. Mathewson n'a pas manqué de souligner l'importance, pour les députés, élus du peuple, de contrôler les dépenses faites par le gouvernement. C'est pour assurer l'existence de ce principe que nos pères ont lutté.

"Le contrôle démocratique des dépenses exercé par la Chambre, dit M. Mathewson, contrôle qui constitue le fondement et la clef de voûte d'un gouvernement responsable était dans une grande mesure tombée en désuétude."

"Alors que l'ancienne pratique, aux termes de laquelle les départements pouvaient dépenser ce qui leur semblait raisonnable en ce qui concerne les deux tiers des dépenses de l'année, n'avait pas de conséquences néfastes tant que le gouvernement était dirigé par des hommes prudents et avisés; elle avait des conséquences désastreuses lorsque cette condition n'était pas remplie. Je ne saurais recommander trop fermement à la Chambre de défendre jalousement maintenant et à l'avenir la prérogative qui est la sienne, de contrôler les cordons de la bourse."

Le parti libéral provincial, durant les nombreuses années qu'il a administré les affaires de la province, a toujours été un parti d'ordre, de progrès et d'économie. Chaque fois qu'il a pris les rênes du pouvoir, il a remis sur pied et solidifié les finances de la province, adopté des lois dans l'intérêt de toutes les classes de la population, développé les ressources naturelles du Québec et, dans tous les domaines de notre activité nationale, fait de la province ce qu'elle est aujourd'hui: la première des neuf provinces de la Confédération.

C'est donc dire qu'avec un tel bilan, le gouvernement Godbout ne craint pas d'affronter le jugement populaire. On a beau porter contre lui des accusations mensongères, faire appel aux préjugés de classe, ressasser les vieux clichés de 1936, rien ne viendra ébranler la solidité du véritable bloc qui est le bloc libéral qui ne connaît ni les divisions, ni les trahisons, ni les mensonges, mais qui ne cherche qu'un chose: la prospérité de la province et le bonheur du peuple, basés sur les principes les plus sains de la droiture, de l'honnêteté et du patriotisme éclairé.

Un hommage à la mémoire d'un grand Canadien, Laurier

Il y avait vingt-cinq ans, le 17 février dernier, que s'éteignait, à Ottawa, le plus grand homme d'Etat que le Canada ait produit, sir Wilfrid Laurier. — Un journal anglais rend hommage à sa mémoire.

C'est le 17 février, 1919, il y a donc par conséquent vingt-cinq ans, que s'éteignait, à Ottawa, celui que nous considérons comme le plus grand homme d'Etat que le Canada ait produit, sir Wilfrid Laurier. Il fut également le seul Canadien-français qui ait été premier-ministre du pays, mais avec quelle distinction, avec quelle emprise, avec quelle dignité!

On se rappelle encore de quel deuil fut enveloppé la population toute entière du Canada lorsque la nouvelle de sa mort fut connue. Il avait été, pendant plus de trente ans, la figure dominante de la politique canadienne et, dans les cercles de la politique internationale, on le considérait comme une autorité de premier ordre. Aujourd'hui encore, on évoque sa mémoire avec un respect que le recul des années augmente davantage. On a conscience que Laurier fut un grand bâtisseur de la nation canadienne, une figure internationale, un politique que les autres nations nous enviaient lorsqu'il dirigeait les affaires du Canada.

A l'occasion de cet anniversaire de sa mort, l'"Ottawa Journal" a publié un éditorial que nous nous plaisions à reproduire. Ecrit par un Canadien anglais, il marque en quel estime était tenu par nos compatriotes d'une autre langue ce grand homme d'Etat. C'est un hommage rendu à sa mémoire et qui nous console de certains propos injustes dont Laurier a été la victime.

Il y a vingt-cinq ans, écrit notre confrère, le 17 février, Sir Wilfrid Laurier mourait. En ces temps difficiles, troublés, nous le manquons beaucoup. Mieux qu'aujourd'hui, nous nous apercevons du grand vide qu'il a laissé dans notre histoire; du grand (Suite à la page 5)

Sur une récente conférence de M. Edouard Simard

Billet du jeudi

JEAN-MARIE GAUVREAU

A lire le dernier ouvrage de Jean-Marie Gauvreau, *Secrets et ressources des bois du Québec*, (1) on peut rester avec l'impression que l'auteur est un botaniste, un ingénieur forestier ou un menuisier-féru de lettres. Gauvreau est un peu tout cela et davantage, sans l'être. Parmi ses confrères canadiens, il fait l'effet d'une sorte de phénomène. Il possède surtout de la culture générale, ce qui explique bien des choses. Fils de médecin, cet original docteur Joseph Gauvreau qui écrivait articles et brochures et prononçait des conférences de lettre entre deux visites aux malades, il commence par se donner de solides études classiques. Mais au lieu, muni de son B.A., de s'inscrire à l'université pour acquérir les éléments du droit ou de la médecine, il scrute les principaux secrets de la menuiserie, travaille lui-même de ses mains, fabrique deux meubles où il essaye de joindre du goût à une technique impeccable. Il s'embarque un jour pour l'Europe et Paris. Hors ses proches, personne ne sait rien de lui pendant quelques années. Dans la Ville-Lumière, on le chercherait en vain dans les institutions ordinaires fréquentées par les étudiants étrangers. Au cœur du Faubourg Saint-Antoine, centre de la fabrication du meuble, il suit les cours de l'Ecole Boulle. Un peu perdu parmi trois cent-cinquante élèves, il étudie l'ébénisterie et la menuiserie en siège, la sculpture sur bois, la tapisserie, s'initie au dessin, aux lois de projections et de perspective, et de façon générale à la composition décorative, conçue à la mesure.

(1) Editions Fides, Montréal.

De retour au Canada, Jean-Marie Gauvreau devient chef de la division du meuble, à l'Ecole Technique de Montréal, puis directeur de la nouvelle Ecole du Meuble, fondée par le gouvernement de la province. Il voit dès lors à la formation de techniciens et d'ouvriers aussi artistes qu'artisans. Le meuble ne se trouve pas pour lui un seul objet d'utilité, mais un objet de beauté qui reflète la personnalité, le souci artistique, le goût et l'âme de son auteur. Il soumet ses élèves à l'exigence discipline qu'il connaît lui-même à Paris. Il ne commet pas l'erreur de reproduire au Canada les meubles français, mais il oriente sa recherche vers une conception canadienne de l'ameublement, s'inspirant des intérieurs du passé, des besoins propres au pays, de la stylisation des fleurs et de la faune de notre province. Pour être modernes, de leur époque, les ameublements qu'il imagine et dessine doivent présenter d'abord des caractéristiques canadiennes. Il pousse plus loin son souci de la distinction, cherche à tirer parti des bois que fournit la forêt québécoise, donc à donner à ses créations la marque de chez nous, dans les matériaux employés comme dans l'idée particulière qui les inspire. Pour en arriver là, Gauvreau doit s'intéresser aux sciences naturelles, la botanique surtout. Il visite les chantiers du nord, se familiarise avec l'exploitation forestière, les mille et un détails de la vie des bûcherons, et de leurs occupations. Il acquiert sur le terrain une formation spéciale qu'il ajoute à celle qu'il tient des écoles, des livres, de son expérience personnelle d'élève et de professeur.

Son dernier ouvrage contient le fruit de son immense labeur, mis à la disposition de ses disciples et du public. Si les profanes même y trouvent plaisir, les ouvriers y apprendront des choses de leur métier, de l'histoire de l'arbre à l'utilisation la plus finement artistique des bois. Atteignant à peine la quarantaine, Gauvreau peut compter normalement sur une carrière encore longue, hautement productive. Son goût du beau et ses fonctions le conduisent nécessairement aux diverses manifestations d'art et d'artisanat canadien-français. Ainsi le voit-on, de plus en plus depuis quelques années, mêlé de près aux initiatives artistiques, si (Suite à la page 2)

Un confrère reproche à notre éminent concitoyen d'avoir attribué aux Canadiens-français, exclusivement, leur nationalisme étroit. — Telle n'est pas la pensée du conférencier et il ressort de sa causerie que les deux races qui se partagent notre pays souffrent du même mal.

Nous avons eu l'occasion de commenter brièvement la conférence qu'a donnée, à Montréal, devant la Chambre de Commerce des Jeunes, M. Edouard Simard, vice-président de la Marine Industries, de Sorel et l'un des industriels les plus en vedette de notre province. Nous voulons y revenir brièvement. Et ces quelques lignes nous sont inspirées par un article que vient de publier, à cette occasion, notre confrère, Clément Marchand, dans son journal, le "Bien Public", de Trois-Rivières.

L'histoire des trois frères Simard est bien connue de nos compatriotes. Nés à la Baie Saint-Paul, dans le comté de Charlevoix, fils d'un capitaine des bateaux de la Compagnie Richelieu (aujourd'hui la Canada Steamship Line), tous trois sont venus à Sorel et, avec une incroyable énergie, un sens averti des affaires et un travail de tous les instants, ils ont mis sur pied les deux splendides industries qui font la richesse et l'orgueil de Sorel: la Sorel Industries et la Marine Industries.

M. Edouard Simard, comme l'écrit notre confrère Marchand, est donc un de nos Canadiens français les plus en vue dans le monde des affaires. Il est un industriel à qui la fortune a souri mais qui tout d'abord, par la mise en valeur de ses belles qualités d'homme, a été l'artisan de sa fortune.

Ce que M. Edouard Simard juge bon de dire dans un discours à de jeunes Canadiens français ne nous est pas indifférent. Il a parfaitement raison d'insister sur la nécessité de l'orientation professionnelle et sur l'importance pour les gens du Québec d'apprendre l'anglais, véhicule des dictats économiques et commerciaux dans le monde anglo-saxon de l'Amérique du Nord. Il parle aussi du complexe d'infériorité qui nous caractérise, de l'esprit de dénigrement qui vient en compliquer la gravité. Nous nous entre-dévorons le plus souvent au lieu de mettre de l'avant l'esprit d'entraide. Il est trop souvent dans notre état d'esprit un défaut de fierté qui nous incline à manquer de dignité vis-à-vis de nos compatriotes que nous semblons trop volontiers placer sur un plan de supériorité raciale.

Mais notre ami Marchand reproche à M. Simard d'avoir reproché aux Canadiens français leur nationalisme étroit, obstacle à notre unité nationale. Et il comprend mal que M. Simard fasse ce reproche à notre race alors que les Canadiens de langue anglaise souffrent du même mal que nous. Le reproche serait mérité si M. Simard avait exprimé cette opinion, sans y faire les restrictions nécessaires et qui sont, en quelque sorte, sous-entendues. Il est évident que le conférencier, s'adressant à un auditoire essentiellement canadien-français, devait traiter la question que sous un angle qui nous regardait exclusivement. M. Simard voulait toucher à certains défauts de notre éducation nationale et mettre le doigt sur une déficience qui, tous les jours, nous cause un tort considérable.

Et si M. Simard avait eu l'occasion de s'adresser à un auditoire anglais, comme il aura tout probablement l'occasion de le faire, il ne manquerait pas, avec sa franchise habituelle, de dire à nos compatriotes anglais leurs vérités et ce que nous avons à leur reprocher. Et lui qui chaque jour entretient des relations d'affaires avec les têtes dirigeantes de la haute industrie et de la politique, il sait tout aussi bien que nous que l'anglais a ses fanatiques et ses intrançais.

"Quoiqu'il en soit des idées de M. Simard, conclut M. Marchand, elles ont tombé dans un milieu de jeunes qui les évalueront à leur juste valeur. Ils prendront dans ce discours ce qu'il y a de pertinent et de révélateur et le reste sera passé au crible d'un sain jugement."

Un projet de contrat collectif pour le personnel enseignant

La Commission Scolaire de Québec met à l'étude un projet de contrat collectif pour les instituteurs sous son contrôle. — Projet qui devrait être étendu à toute la province. — Il importe d'améliorer le sort de nos professeurs.

La Commission scolaire de la cité de Québec vient de mettre en branle un projet de convention collective pour tous les instituteurs et les institutrices sous sa juridiction. C'est là une excellente initiative à laquelle on ne saurait qu'applaudir et il serait à désirer qu'un pareil contrat couvre également tout le personnel enseignant de notre province.

On sait en quel état d'infériorité au point de vue salaire et traitement sont placés nos instituteurs, dans le Québec. S'il est une profession qui requiert des connaissances, du dévouement, du tact c'est bien celle de professeur. Et Dieu sait si, exception faite d'une certaine classe de professeurs de la cité de Montréal, le personnel enseignant est peu rétribué, chez nous.

"Car, il n'y a pas à se le cacher, écrit un confrère de Québec: les traitements insuffisants qu'on donne à nos instituteurs et à nos maîtresses, les obligent à rechercher dans le travail supplémentaire, à l'extérieur de l'école, le surplus du numéraire indis- (Suite à la page 2)

Campagne de souscription 1944 pour la Croix-Rouge

Le lundi 28 février, la Croix-Rouge canadienne lancera sa grande campagne annuelle de souscription. Cette année, son objectif est de 10,000,000.

La campagne se terminera le 15 mars. La Croix-Rouge a confiance que tous les Canadiens souscriront généreusement, comme dans les campagnes précédentes.

L'objectif de la province de Québec sera de 2,250,000.

Beaucoup de gens se demandent pourquoi la Croix-Rouge a besoin de sommes aussi considérables. C'est qu'ils ne connaissent pas assez l'œuvre immense accomplie par cette société humanitaire.

D'abord, il faut dire que la Croix-Rouge, à cause de ses relations internationales, doit conserver une stricte neutralité. Et pour cela elle ne peut accepter des subventions des gouvernements. Ainsi le veulent les stipulations de la Convention de Genève, à laquelle la plupart des pays ont adhéré. Comment la Croix-Rouge canadienne pourrait-elle poursuivre sa tâche humanitaire, sinon en s'appuyant sur la générosité du peuple canadien?

La Croix-Rouge, c'est notre société à nous Canadiens. Nous avons la responsabilité de ses œuvres; nous en avons aussi le mérite, à condition de nous intéresser. Faisons donc une brève revue de son travail au cours de la guerre actuelle.

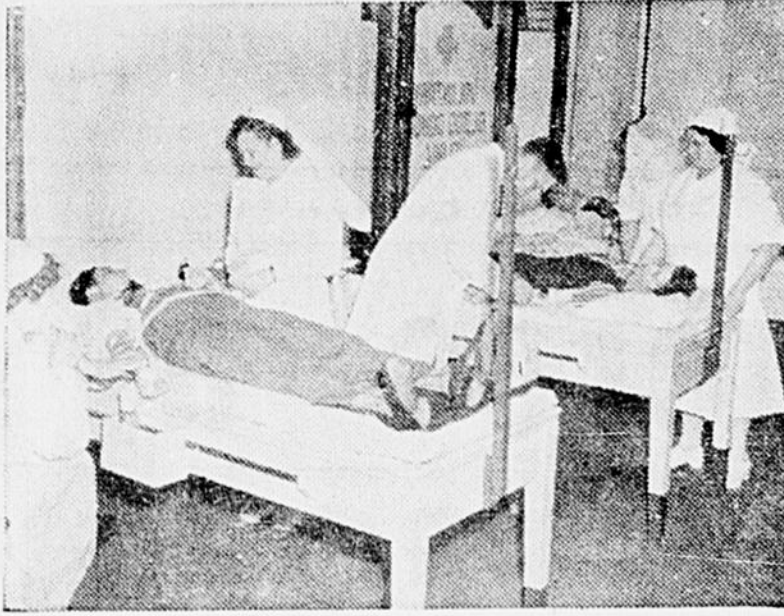


Photo prise dans une clinique de la Croix-Rouge, où des donneurs et des donneuses bénévoles font le sacrifice d'un peu de leur sang pour aider les combattants blessés. La Croix-Rouge a neuf cliniques de ce genre dans la province de Québec, avec un objectif de 3,000 prélèvements par semaine.

Dès 1939, alors que s'obscurcissait l'horizon politique en Europe, la Croix-Rouge se prépara à une guerre qui semblait inévitable. Et lorsque le conflit éclata le 10 septembre, la Croix-Rouge était prête.

Les chefs d'Etats et les chefs militaires discutaient en toute hâte les grands problèmes qui les confrontaient. Tout de suite à son poste, la Croix-Rouge organisa rapidement ses œuvres et rassembla ses équipes. Des milliers de Canadiennes s'engagèrent spontanément dans cette admirable société qui, alors que les peuples préparaient leurs armes, ne songeait, elle, qu'à alléger les souffrances. La Croix-Rouge ouvrit de nouvelles sections, de nombreux ateliers. En peu de temps, toute l'armature de cette gigantesque organisme se trouvait édifiée.

Après plus de quatre années de guerre, la Croix-Rouge canadienne est fière de son travail. Grâce à la générosité du peuple canadien, grâce au dévouement inlassable de milliers de volontaires, grâce à l'esprit chrétien qui l'anime, elle a accompli une tâche qui lui fait honneur aussi bien qu'au Canada entier.

Chaque semaine, elle expédie 100,000 colis de vivres aux prisonniers de guerre en Europe et en Extrême-Orient. Elle fournit aux hôpitaux militaires et au front même des milliers de pansements chirurgicaux et autres fournitures médicales. Aux marins, aux soldats et aux aviateurs qui combattent, elle procure d'innombrables articles de confort et de réconfort. Et elle procure des vivres et des médicaments aux malheureuses populations si cruellement éprouvées par la guerre.

En outre, elle a sauvé la vie d'innombrables combattants, grâce au sérum sanguin qu'elle envoie outre-mer. Comme vous le savez, ce sérum sanguin provient de ses cliniques établies dans tout le pays. Les besoins sont si grands que ces cliniques doivent obtenir 20,000 prélèvements de sang chaque semaine.

La Croix-Rouge représente le peuple canadien auprès de tous ceux qui combattent et souffrent pour nous. Elle fait pour vous exactement ce que vous feriez si vous étiez auprès des blessés dans les hôpitaux sur les champs de bataille et sur les navires. Cette œuvre magnifique, elle vous la doit, parce que c'est vous qui l'avez soutenue depuis plus de quatre années.

Mais ce sont les Canadiens qui ont fait le plus pour la Croix-Rouge. Pendant de longues heures chaque semaine, elles ont confectionné

AGRICULTURE ET FINANCE

"QUAND ON GEMIT SUR SA PAUVRETE"

On raconte qu'un médecin célèbre avait promis de recueillir à sa mort les noms de trois remèdes à l'aide desquels il avait accompli d'innombrables guérisons. Ayant amassé une grande fortune, ses confrères le jalouèrent. Aussi ces derniers attendaient-ils avec curiosité le secret de cures qui, proclamaient ses clients, tenaient du prodige. L'heure suprême vint, le mourant leur dit d'un air narquois: "Mes amis, je vais vous nommer les trois remèdes que j'ai toujours prescrits avec un succès infaillible: ils s'appellent: Sommeil, Exercice et Sobriété!" L'historien ne dit pas quelle tête firent les confrères, mais la sagesse de la leçon ne dut tout de même pas leur échapper.

De même dans le monde des affaires, tous ceux qui ont réussi le doivent généralement à une qualité bien simple: ils sont économes. C'est vieux jeu, direz-

vous peut-être, mais l'esprit d'économie est la clef de voûte de presque toutes les carrières vraiment enviables.

C'est l'idée qui nous est venue à l'esprit en écoutant l'autre jour à la radio, Monsieur l'abbé Albert Tessier, pédagogue, littérateur et écrivain "QUAND ON N'EST PAS GASPILEUX", tel était le titre de sa causerie. C'est dire qu'il a traité de la nécessité de l'économie.

Il a commencé par citer des chiffres vraiment affligeants: "Dans la seule province de Québec, dit-il, il se consomme chaque année pour 90 millions de dollars de boissons alcoolisées, 10 millions de liquides, 50 millions de tabac, 10 millions en cinéma, toutes sportives, etc., etc., ce qui donne un total de 160 millions de précieux dollars gaspillés pour un nombre, au détriment du corps et de l'âme".

M. Tessier sait bien que d'instinct les cultivateurs sont économes. (Arrachant tout à la nature, ne sont-ils pas forces de l'être?) Mais il a glissé au passage certaines vérités qu'on aurait tort de croire applicables aux seuls citoyens: "Cette insouciance inconcevable, précisait-il, n'est pas limitée aux urbains. Les ruraux en souffrent cruellement eux aussi, surtout les jeunes. Des centaines de débits, dénommés restaurants, sont éparpillés partout, jusqu'au fond des rangs les plus reculés, et attirent par grappes les jeunes gens et les jeunes filles qui y dépensent des sous péniblement gagnés, y perdent le goût du travail agricole ou domestique, y contractent des habitudes dont il ne sera pas facile de se défaire".

Ces 160 millions de dollars, qui sont presque tous du "gaspi", comme disent nos gens, lui arrachent une réflexion profonde ou, plus exactement, terrible pour nous: "C'est affreux, pour un petit peuple qui gemit continuellement sur sa pauvreté, de jeter les millions à poignées et de s'étourdir systématiquement sans aucun souci des conséquences".

Arrêtons-nous donc sur cette phrase et méditons en l'âme, la mélancolique ironie.

Voici un autre passage qui devrait nous rendre songeurs: "Nous sommes en train de jouer le rôle des cigales, ce qui est charmant aux époques de soleil et d'abondance; mais ces joies brèves se paient durement, ne l'oublions pas!".

Monsieur l'abbé Tessier parlait sous les auspices de la Section agricole du Comité national des Finances de Guerre. Entre divers moyens de pratiquer l'économie, il n'a pas hésité à conseiller d'acheter des OBLIGATIONS DE LA VICTOIRE.

Avant de critiquer votre téléphone...

VÉRIFIEZ CETTE DISTANCE

Le transmetteur de votre téléphone est réglé de façon à donner les résultats les meilleurs lorsque placé à un quart de pouce des lèvres. Si vous éloignez les lèvres, votre voix sera transmise avec moins de force et moins de clarté.

La plupart de ceux qui nous demandent de vérifier leurs téléphones ont tout simplement oublié d'appliquer ce principe élémentaire.

Évitez à nos techniciens ces vérifications inutiles, et faites en sorte que chacun puisse vous entendre clairement. Rappelez-vous toujours ce qui suit:

Parlez de façon normale, clairement, directement dans le transmetteur, en tenant le transmetteur à un quart de pouce des lèvres.

En service actif

Fumer tout en parlant peut nuire à la réception. Et vous ne pouvez ainsi tenir le transmetteur vis-à-vis des lèvres.

S'il vous faut faire un mouvement quelconque pendant que vous téléphonez, continuez à tenir le transmetteur dans la position requise, tout près des lèvres.

Pour qu'un téléphone puisse transmettre votre voix correctement, il faut parler directement dans le transmetteur, et à la distance voulue.

Si vous avez un téléphone à pied, tenez-le bien droit et non pas penché ou horizontal. Ainsi la réception sera claire, sans bruits inutiles.

Billet du jeudi

(Suite de la 1ère page)

nombreuses et variées de la province. En 1940, il publie un ouvrage volumineux, orné de maints hors-texte, sur les **Artisans du Québec**. Son œuvre littéraire comprend encore **Nos Intérieurs de demain** (1929), **Notes de technologie du bois** (1935), et quelques plaquettes. Il prépare d'autres livres, notamment une biographie critique de Clarence Gagnon, le célèbre peintre canadien-français. Né à Rimouski en 1903, Gauvreau étudia au Collège Sainte-Marie et à l'École Technique de Montréal, avant de partir pour la France. A Paris, il quitta l'École Boule avec cette distinction de se trouver son premier diplôme venu de l'étranger. Il est membre, depuis quelques années déjà, de la Société Royale du Canada. Détail à connaître, Gauvreau compte parmi ses collaborateurs de chaque instant sa propre sœur, Mlle Marcelle Gauvreau, botaniste et photographe émérite, qui contribue pour sa large part à l'illustration de ses livres.

L'illustré (reproduction interdite)

Petites économies

Pour celles dont le mot d'ordre est l'économie dans les moindres petites choses, il est plutôt désagréable de trouver les restes de fromage mois dans la glacière lorsqu'on veut les utiliser. Il y a toujours moyen de rattraper le reste. Mais il vaut encore mieux prévenir! Alors, ayez la précaution d'envelopper les restes de fromage dans du papier ciré avant de les déposer dans la glacière. Si c'est du fromage cheddar, enveloppez-le dans un morceau de toile ou de coton trempé dans le vinaigre et essoré. Ceci préviendra toute moisissure. Les tout petits restes peu-

En service actif

vent être conservés dans un bocal fermé.

x x x

Il est très important d'absorber suffisamment de vitamines B dans sa diète quotidienne, surtout en hiver où il en faut davantage. Les germes de blé ajoutés au gruau chaud, le matin, vous fournissent cette quantité supplémentaire. Il est important de ne pas trop cuire les germes de blé. Ajoutez-les environ cinq minutes avant de servir le gruau. Servez-les crus avec les céréales non cuites. N'oubliez pas surtout que les germes de blé se conservent mieux dans un endroit frais et sec.

x x x

Le beurre et la graisse sont souvent emballés dans des boîtes en carton paraffiné. Ces boîtes contiennent d'excellents produits pour la pâte à tarte ou à biscuits qu'on garde dans la glacière ou pour emballer des biscuits pour envoyer outre-mer.

x x x

Bientôt le printemps montrera la tête à l'horizon. Ce sera le temps du grand ménage, le temps de tapisser, peindre, etc. Peinture surtout, donne le cauchemar à beaucoup de femmes. On craint les tâches, le pinceau qui peut dégraisser le plancher. Avez-vous déjà essayé de coller une assiette ou un morceau de carton en dessous de la boîte de peinture? Vous y déposez le pinceau et il vous suit ainsi sans danger de traîner sur le plancher ou sur un meuble.

Dialecte du plat de vaisselle

Il se perd beaucoup de temps à laver la vaisselle parce que bien souvent la méthode suivie n'est pas très rapide. Voici comment procéder pour obtenir les meilleurs résultats avec le minimum d'effort.

1. Laver, au fur et à mesure, les ustensiles servant à la préparation du repas.
2. Autant que possible, remettre la cuisine en ordre avant de servir le repas.
3. Faire tremper pendant le repas les ustensiles utilisés à la dernière minute.
4. Avoir assez d'eau chaude.
5. Laver les casseroles et les marmittes qui restent.
6. Se servir d'eau nette, savonneuse et laver dans l'ordre suivant: les verres, l'argenterie et la porcelaine. Rincer et disposer dans l'égoûtoir. L'argenterie seule doit être essuyée.
7. Recouvrir la vaisselle avec une serviette propre.

Deux fonctions

Cette année, la température aide les Canadiens à conserver le combustible. L'hiver, dans plusieurs parties du pays, a été doux mais il arrive quand même que des brises fraîches se fauillent autour des fenêtres. Afin d'obliger le froid à rester dehors, essayez de mettre un journal plié entre les fenêtres doubles et les fenêtres intérieures. En plus d'empêcher le vent de passer il ramassera la poussière et les saletés et aidera à conserver vos rideaux propres.

Le persil

Il n'y a pas de frais supplémentaires ou de priorité pour la quantité de fer dans le persil piquant et parfumé. Sa fraîche couleur verte foncé est appétissante et il ajoute du fer et des vitamines A et C à notre diète. Coupez-le fin et saupoudrez-le sur la soupe, à la dernière minute bien entendu. Employez-le dans les salades aux légumes crus et dans les mets au poisson.

Recettes éprouvées

La Saint-Valentin approche et les affaires de coeur occupent la première place dans la pensée de beaucoup de gens.

Profitez-en pour considérer le coeur non seulement au point de vue sentimental mais aussi au point de vue des possibilités culinaires qu'il présente—celui des animaux bien entendu. En parlant du coeur, il ne faut pas oublier le foie, les rognons, la langue et autres viandes considérées comme spéciales.

A cause de leur valeur nutritive, ces viandes souvent oubliées méritent un usage plus général. Essayez ces recettes venant de la cuisine expérimentale de la Section des Consommateurs du Ministère Fédéral de l'Agriculture et voyez si la famille ne réclame pas encore de ces mets succulents.

Coeur farci au four

1 coeur de boeuf ou 2 coeurs de veau (environ 3 livres).

3 1/2 tasses de mie de pain brun ou blanc

1/2 tasse de chou coupé fin

2 c. à table d'oignon coupé fin

1/2 c. à thé d'assaisonnement pour volailles

1 c. à thé de sel

1/4 de c. à thé de poivre

1/2 tasse de lait

1 c. à table de gras fondu

Avec les ciseaux, enlever les veines et les artères du coeur. Vider le centre pour faire une grande cavité et laver bien. Mélanger le reste des ingrédients et remplir la cavité avec cette farce; couvrir de poivre et rouler dans la farine. Placer le coeur sur un gril dans une rôtissoire non couverte et faire cuire à four modéré (325 degrés) jusqu'à ce qu'il soit tendre, de 2 heures à 2 1/2 heures pour un coeur de veau, de 3 1/2 à 4 heures pour un coeur de boeuf. Arroser de temps à autre, ajouter un peu d'eau chaude si nécessaire.

Ragoût de rognons

1 livre de rognons de boeuf

2 tasses d'eau bouillante

1/4 de c. à thé de sel

1 tasse de carottes coupées en dés

1/4 de tasse d'oignon tranché (s'il y en a)

3 c. à table de farine

1/2 c. à thé de sel

1/4 de c. à thé de poivre

2 c. à table de gras doux

Laver les rognons. Mettre les carottes et l'oignon dans l'eau bouillante salée. Couvrir et faire cuire jusqu'à ce que cela soit tendre environ 15 minutes. Fendre les rognons en deux sur la longueur. Avec des ciseaux enlever les centres blancs et les membranes dures; couper les rognons en petits

Un projet de contrat collectif...

(Suite de la 1ère page)

pensable. Il suffit d'ouvrir les yeux pour constater qu'autour de soi presque tous les instituteurs sont obligés soit d'être à l'emploi du gouvernement pendant les vacances, soit de donner des cours, le soir, heureux quand ils ne sont pas forcés d'accepter des travaux manuels peu en rapport avec leur condition. De plus, payés pendant dix mois par année seulement, ils en sont souvent réduits à des expédients pour boucler le budget des deux mois de vacances.

"Or, les contribuables, qui exigent que les professeurs donnent toujours le bon exemple, les mettent dans l'impossibilité de bien remplir leur devoir d'état. En effet, l'éducation requiert tous les instants du maître et l'obligé à de continuelles études. Elle le force à se perfectionner sans cesse.

"Comment pourra-t-il se consacrer comme il le désirerait à son enseignement, si le soir, il doit travailler et si ses vacances passent à des travaux supplémentaires? Comment étudiera-t-il les méthodes modernes? Comment se libérera-t-il des soucis trop absorbants?"

Sous l'empire d'un contrat collectif, le personnel enseignant pourra espérer pouvoir parer aux inconvénients du système actuel et placer définitivement leur profession sur le niveau qui lui revient de droit. Et nous pourrions compter ainsi sur un personnel mieux instruit, mieux entraîné pour lequel la profession aura un véritable attrait et nos enfants seront les premiers à en retirer un véritable profit.

mooraeux. Saupoudrez de farine, assaisonner de sel et poivre et faire brunir rapidement dans le gras chaud. Retirer les rognons de la poêle, et verser dans celle-ci l'eau de cuisson des carottes et de l'oignon et faire cuire jusqu'à ce que la sauce épaisse, en brassant et en ajoutant de l'eau chaude si nécessaire. Ajouter les carottes, l'oignon et les rognons et faire cuire encore environ 25 minutes ou jusqu'à ce qu'ils soient tendres. Six portions.

Foie sauté

1 livre de foie de boeuf ou de porc

3 tasses de chapelure

1/2 tasse d'oignon haché (s'il y en a)

1 oeuf

4 c. à table de farine

1 c. à thé de sel

1/4 de c. à thé de poivre.

Laisser le foie 5 minutes dans l'eau bouillante, égoutter et passer au moulin à viande. Mélanger tous les ingrédients ensemble et façonner en petits gâteaux; déposer dans des moules à muffins et badigeonner de gras fondu. Faire cuire dans un four chaud, (400 degrés) pendant 10 minutes. Renverser sur un plat et servir avec la sauce suivante.

Sauce soie

1 tasse de lait

1 c. à table de gras

Sel et poivre au goût.

1 tasse de carottes râpées.

Faire chauffer le lait au bain-marie. Faire fondre le gras dans la poêle, incorporer la farine, le sel et le poivre, puis ajouter graduellement le lait chaud. Faire cuire jusqu'à ce que cela soit lisse et «puis». Ajouter les carottes râpées servir immédiatement.

Un lion en liberté

Montréal. — Bien peu de gens croient encore aux histoires de tigres faisant leur apparition sur le quai d'une gare de chemin de fer, mais le fait s'est produit tout récemment en Angleterre et le héros était, cette fois, non pas un tigre, mais un lion.

Voici les faits tels qu'ils ont été communiqués au magazine du Canadien National. Lorsqu'un train de marchandise entra en gare, à Chatham Jet, récemment, un lion sauta d'un des wagons puis après avoir déambulé pendant quelques instants sur le quai de la Gare, il se dirigea vers un trou creusé par une bombe et s'y endormit paisiblement.

Tel. MA. 8424

Paul Gauthier,
M.A.L.
Notaire & Commissaire
84 ouest, rue Notre-Dame
MONTREAL

Sallustre Lavery, C.R.
Res. 6439 C-Colomb
Tel. LO. 6684

La Philippe Guay, B.C.L.
Res. 2482 Iberville
Tel. CH. 3593

LAVERY & GUAY
AVOCATS — PROCUREURS
Avocats-conseils de l'Union internationale des employés de Transport
435 - Local 700
1575 rue St-Denis MONTREAL
Tel. HA. 4118

AVIS

Avis que JESSIE DICKSON MACKIE TOY, Montréal, Québec, s'adressera au roi de la jungle que celui-ci retourne à la boîte qui lui avait été assignée spécialement dans le wagon et continue nonchalamment son voyage.

AVIS

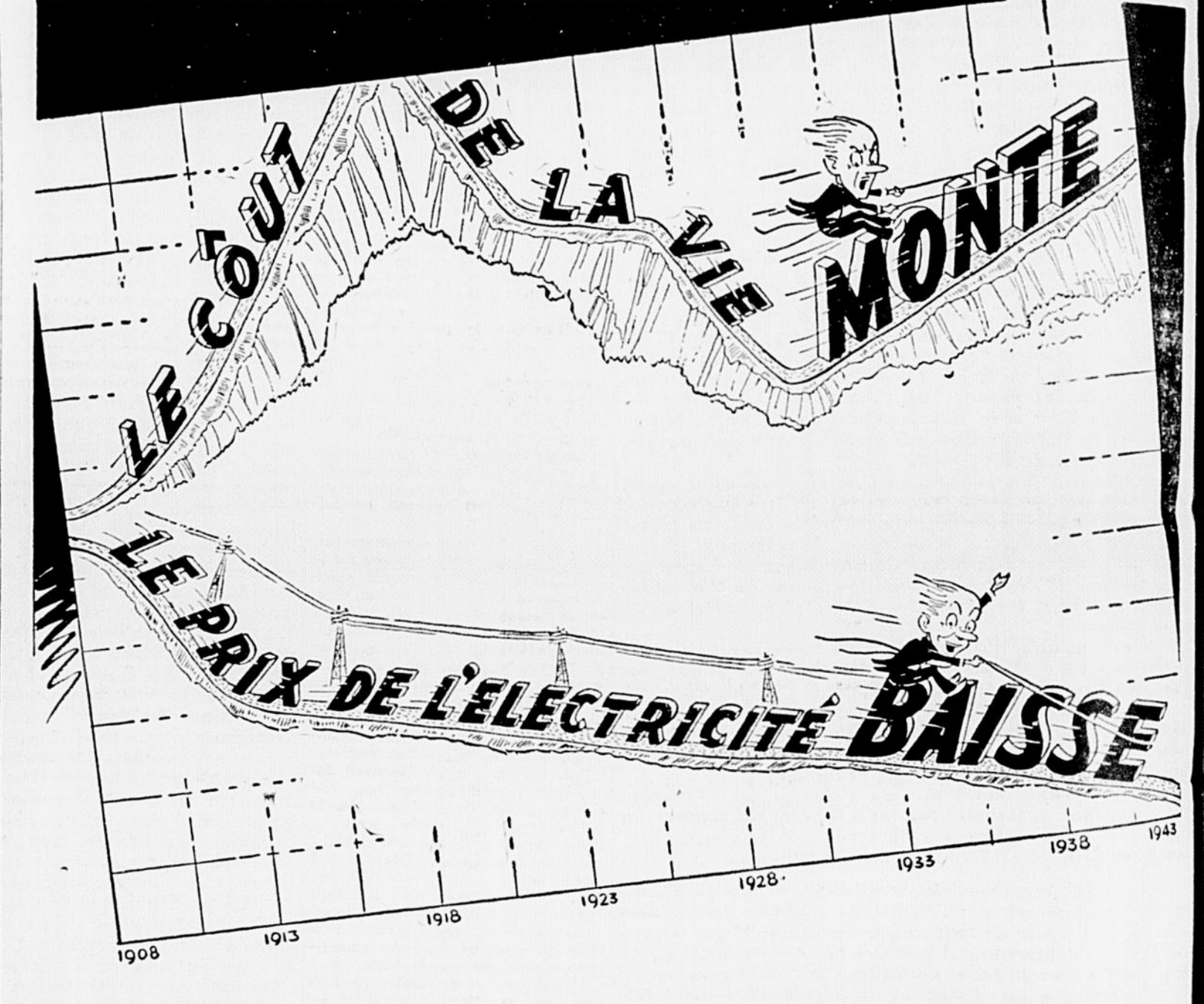
Avis que JESSIE DICKSON MACKIE TOY, Montréal, Québec, s'adressera au roi de la jungle que celui-ci retourne à la boîte qui lui avait été assignée spécialement dans le wagon et continue nonchalamment son voyage.

Montréal, janvier 21, 1944.
GORDON M. WEBSTER,
Solicitor.

AVIS DE DIVORCE

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE QUE LOUIS JOSEPH JULES LAURENCELLE, de la cité de Montréal, province de Québec, Marchand, s'adressera au Parlement du Canada au cours de la présente ou de la prochaine session pour obtenir un décret de divorce de son épouse MARIE BLANCHE OUELLETTE LAURENCELLE, de ladite cité de Montréal, province de Québec, pour adultère et destruction.

DATE à Ottawa, le 23ème jour de février, 1944.
BELCOURT & GENEST,
Procureurs du requérant,
18, rue Rideau,
Ottawa, Ontario.



L'électricité est le seul article qui coûte moins cher aujourd'hui!

DEVANT la hausse constante du coût de la vie, il est un article dont le prix ne monte pas et c'est l'électricité. Malgré la hausse des autres services et des autres produits, le coût du service électrique, tel que fourni par Montreal Light, Heat & Power, a constamment diminué.

Cette diminution a été progressive au cours des trente-cinq dernières années.

Il y a à cela plusieurs raisons dont l'administration efficace et économique de la compagnie n'est pas la moindre.

En fait, aujourd'hui plus que jamais, le public reçoit plus d'électricité pour moins d'argent. Car au fur et à mesure que sa consommation augmente, le tarif diminue.

Si votre facture s'établit aujourd'hui à peu près au chiffre d'il y a plusieurs années, vous recevez probablement quatre fois autant de service, sinon plus, pour l'argent que vous payez.

Rappelez-vous que pendant que le coût des autres articles montait considérablement, Montreal Light, Heat & Power a pu fournir à ses abonnés un service amélioré à un prix de plus en plus bas.

Savez-vous

qu'il y a plus de 100 ans que le coût de l'électricité diminuait constamment pour les abonnés de Montreal Light, Heat & Power, le coût des services gouvernementaux augmentait, à preuve le chiffre de la dette provinciale qui de \$71 millions en 1930 est passé à \$372 millions en 1943?

Reclame publiée dans l'intérêt de plus de 1,000,000 de citoyens et des 30,000 actionnaires de

MONTREAL LIGHT HEAT & POWER

Consolidated

Aux citoyens du district métropolitain de Montréal

Je crois que la Compagnie des Tramways de Montréal a le devoir, envers tous ceux que la récente grève de ses employés a atteint de quelque façon, de publier à titre d'information notre version officielle des faits et de l'attitude de la compagnie à ce sujet, qui est contenue dans le texte qui suit.

Le président,
R. N. WATT.

En vertu de la loi des différends entre les services publics et leurs salariés et en vertu de la loi des différends ouvriers de Québec.

Pour faire suite à la demande de MM. Cyprien Miron et Bernard Wilson nommés par l'Honorable Ministre du Travail de la province de Québec pour faire enquête et découvrir les causes d'une grève des employés de la Compagnie des Tramways de Montréal et recommander une solution pour en prévenir le retour, la compagnie des tramways de Montréal soumet le résumé suivant de certains événements qui ont eu lieu avant, lors de, et après la grève ainsi que tels commentaires qui semblent à la compagnie pertinents à l'enquête de MM. Miron et Wilson et à la solution du problème qui leur est soumise.

Pour apprécier la nature des incidents qui ont débuté vendredi, le 18 février, 1944, il faut d'abord esquisser l'histoire des relations ouvrières de la compagnie des tramways de Montréal et de ses employés.

Les employés de la compagnie ont depuis de nombreuses années été divisés en plusieurs syndicats ouvriers. Actuellement, trois unions existent parmi les employés, à savoir: la Fraternité canadienne des employés de chemins de fer et autres transports; le Local 790 of the Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America; Montréal Tramways Employees Union; et le Syndicat national des employés de tramway.

La négociation collective a été pratiquée entre la compagnie et ses employés depuis les dernières vingt-cinq années. Des conventions collectives ont été conclues pendant cette période entre la compagnie et un comité des employés. La dernière convention collective conclue entre la compagnie et les employés a été négociée en 1940 et, d'après ses termes, devait rester en vigueur pour une période de trois ans ou pour la durée de la guerre actuelle, suivant que l'une ou l'autre de ces périodes serait la plus longue. Cette convention a été signée au nom des employés par leur comité de négociation dûment élu par scrutin secret aux fins de négocier et d'arrêter les termes d'une convention qui, avant de devenir en vigueur, devait être soumise au vote par scrutin secret de tous les employés. La convention en question a été approuvée par une grande majorité de ces votes.

En mars 1943, un conflit entre certaines unions des employés a abouti en une grève générale qui a entraîné l'arrêt des services de transport de la compagnie. M. H. Carl Goldenberg fut nommé par le Ministère du Travail du Dominion du Canada pour s'enquérir de la situation et effectuer un règlement des différends. Comme résultat de l'intervention de M. Goldenberg, un mémoire fut rédigé en date du 21 mars, 1943, et adressé à la compagnie des tramways de Montréal ainsi qu'aux représentants des trois unions, et ce mémoire détaillait les conditions auxquelles la grève a été réglée.

Les stipulations principales du mémoire sont à l'effet que les employés en grève devaient convenir de retourner au travail immédiatement et qu'on leur permette de reprendre leur travail sans distinction et qu'un comité de négociation de trois employés de la compagnie nommés par la Fraternité canadienne des employés de chemins de fer et autres transports soit reconnu par la compagnie comme le seul médium de négociation pour ses employés.

De plus, le mémoire mentionne que la compagnie et le comité de négociation devaient convenir de discuter les changements dans le contrat en vigueur (c'est-à-dire le contrat de juillet 1940) que pourrait suggérer le comité de négociation ou la compagnie.

Le mémoire stipule de plus que si le comité, par une majorité de ses membres, et la compagnie ne peuvent s'entendre, toutes questions non réglées et déterminées entre eux doivent être soumises pour décision au Conseil national du travail en temps de guerre ou à toute autre agence qui pourra être créée par le gouvernement fédéral. Le mémoire contient aussi un engagement de la part de la Fraternité Canadienne des employés de chemins de fer qu'il n'y aura aucune grève avant qu'il y ait eu recours à toutes les agences du gouvernement fédéral prévues pour le règlement des différends industriels.

Conformément aux termes du mémoire résumé ci-dessus, la Fraternité Canadienne des employés de chemins de fer a nommé MM. J. Eucher Corbeil, Aimé Cardinal et Paul Valiquette comme le comité de négociation. La compagnie a dûment reconnu le comité ainsi nommé et depuis le 31 mars, 1943, n'a traité qu'avec lui de toutes les questions affectant les intérêts collectifs des employés et leurs relations avec la compagnie.

Aucune demande n'a été faite par la compagnie pour des changements dans le contrat en vigueur et les premiers changements dans ce contrat qui ont été demandés par le comité de négociation furent livrés à la compagnie par écrit le 28 décembre, 1943. Il s'ensuivit un échange de correspondance entre la compagnie et le comité, dans laquelle la compagnie prit la position que plusieurs des changements proposés par le comité de négociation n'étaient pas de nature à tomber dans les catégories de questions qu'elle était obligée de

discuter soit aux termes du contrat de juillet 1940, soit aux termes du mémoire Goldenberg du 31 mars, 1943. Le comité de négociation contesta le point de vue de la compagnie et il fut finalement entendu entre la compagnie et le comité que des négociations seraient entamées quant à ces questions que les deux parties convenaient de considérer comme ouvertes à la discussion tant en vertu du contrat que du mémoire, laissant pour considération ultérieure les questions qui n'étaient pas, dans l'opinion de l'une ou l'autre partie, ouvertes à discussion aux termes du mémoire et du contrat. Il fut entendu entre les parties que leurs réunions aux fins de ces discussions auraient lieu chaque mardi et vendredi après-midi. La première réunion eut lieu le 25 janvier, 1944, et des réunions furent tenues régulièrement jusqu'au mardi 15 février, 1944, inclusivement. A ces réunions la compagnie fut représentée par M. D. E. Blair, vice-président et gérant général, et M. Arthur Duperron, gérant général adjoint, assistés par les officiers de départements dont la présence était jugée nécessaire. Les discussions et négociations, bien qu'entraînant de vifs débats, ont en tout temps été conduites de façon sérieuse et sans animosité.

Comme nous le verrons plus loin, les événements qui se sont produits le vendredi 18 février, 1944, étaient tels qu'ils rendaient impossible la continuation des discussions ce jour-là. Pour renseigner la présente commission d'enquête, nous annexons aux présentes:

1. Copie du contrat de juillet 1940;
2. Copie du mémoire Goldenberg du 31 mars, 1943;
3. Copie des changements requis par le comité en date du 28 décembre, 1943; et
4. Copie de la correspondance qui s'ensuivit entre le 28 décembre, 1943, et le 25 janvier, 1944.

La compagnie insiste particulièrement sur la citation suivante tirée du mémoire Goldenberg du 31 mars, 1943: "Il est convenu par la Fraternité qu'il n'y aura pas de grève avant qu'il y ait eu recours à toutes les agences du Gouvernement fédéral prévues pour le règlement des différends industriels".

La compagnie n'avait reçu du comité aucune indication que les employés s'approprieraient à cesser le travail ou à se mettre en grève et il n'y eut certainement pas, en tant que la compagnie le sache, recours à une agence du Gouvernement fédéral intéressée dans le règlement de la grève du 18 février, 1944, ou dans toutes questions y contribuant, avant le début de la grève.

Un qu'il a été suggéré tant par M. Miron que par M. Wilson, à leur première réunion avec les représentants de la compagnie et de la Fraternité Canadienne des employés de chemins de fer tenue le mercredi 23 février, 1944, que l'une des causes premières de la grève a été le retard apporté à la conclusion d'un contrat signé entre la compagnie et ses employés, les observations suivantes sont pertinentes, même au risque de répétition.

Premièrement, ainsi que le mémoire Goldenberg le résume très justement, il existe encore un contrat valide et liant les parties entre la compagnie et ses employés, négocié au nom de ces derniers par des représentants dûment élus par eux. Dans ce contrat, se trouvent des conventions relatives aux salaires et aux conditions de travail qui se sont avérées adéquates à la réglementation des relations entre la compagnie et ses employés pour une période de plus de trois ans.

Deuxièmement, il devrait être évident que tout délai dans la discussion des changements requis dans le contrat, avant le moment où la compagnie a reçu avis de ces changements, ou l'omission de la part du comité de négociation plutôt que de la part de la compagnie.

Troisièmement, il a été déclaré par M. Miron, avec l'assentiment de M. Wilson, que des négociations entre le comité et la compagnie pour un contrat signé avaient été en cours pour plus d'un an. Les seules négociations relatives au contrat qui ont eu lieu entre la compagnie et le comité ont été celles entamées par les propositions faites par le comité de négociation le 28 décembre, 1943. Comme il a été souligné plus haut, ces négociations ne commencèrent que le 25 janvier, 1944, et avaient été en cours moins d'un mois au moment où M. Miron a fait cette déclaration. En conséquence, les renseignements de M. Miron avaient évidemment été obtenus de sources sujettes à caution et dans l'opinion de la compagnie il est regrettable que M. Miron et son collègue aient commencé l'enquête préjudiciale des faits sur des renseignements qui n'auraient pas été vérifiés. La compagnie suggère une étude des questions soulevées par le comité de négociation le 28 décembre, 1943, soumettant que plusieurs

des demandes alors faites par le comité vont beaucoup plus loin que ce qui avait été prévu, soit par le mémoire Goldenberg, soit par le contrat.

Cinquièmement, la compagnie souligne que l'examen le plus superficiel des demandes faites par le comité de négociation démontrera que leur adoption entraînerait un changement complet dans les heures et les salaires de ceux qui dans les autres catégories de travail auxquelles la compagnie et les employés se sont engagés par le présent contrat et que l'effet de ces demandes, tant au point de vue de l'accroissement du coût de l'opération des services de la compagnie qu'au point de vue de l'arrangement de la routine de ses services, ne pourrait être apprécié ou déterminé sans des recherches et une enquête approfondies nécessitant un temps considérable. Le fait est, toutefois, que les recherches que possible et que le personnel de la compagnie est en mesure de faire à ce sujet ne peuvent que confirmer les renseignements rendus nécessaires par ces demandes.

Sixièmement, la compagnie n'a eu aucune indication de la part du comité de négociation que les employés projetaient une grève et la compagnie n'avait pas été invitée par le comité ou par tous autres représentants de ses employés à poser aucune question devant le Conseil national du travail en temps de guerre ou devant toute autre agence du gouvernement fédéral.

On a rapporté à la compagnie qu'avant vendredi, le 18 février, 1944, il y avait des différences d'opinion entre divers groupes unionistes de ses employés et le 17 février, 1944, la compagnie a été informée du fait que certains affiches et papiers indicatifs d'activités unionistes rivales avaient fait leur apparition sur la propriété de la compagnie à des endroits où aucun affichage n'était permis. Dès qu'elle a eu connaissance de ce fait, la compagnie a donné promptement des instructions péremptories d'enlever ces affiches et papiers. Ces instructions furent exécutées et aucun affichage ou papiers ne fut toléré après sa découverte. Inutile de dire que la compagnie n'avait aucune information que l'on se proposait d'employer ces affiches et papiers.

Les premières indications de difficultés parmi les employés de la compagnie affectant directement les opérations furent reçues par celle-ci au cours de l'avant-midi de vendredi, le 18 février, 1944, alors que des rapports parvinrent aux bureaux de la compagnie que certains employés, qui affirmaient être des membres de la Fraternité canadienne des employés de chemins de fer, refusaient d'opérer les tramways auxquels des employés qui étaient membres d'unions rivales avaient été assignés.

Il semblerait logique ici d'indiquer brièvement la procédure suivie la veille, le 17 février, 1944, par les gardes-moteurs, conducteurs, chauffeurs et chauffeurs sont désignés pour leur travail. Le sujet est couvert par les articles 20 et 24 du contrat de juillet 1940 que nous citons en entier.

"AFFICHAGE DES HORAIRES ET CHOIX DE TOURNÉES"

20. Les listes seront faites dans toutes les divisions et les tramways et autobus assignés au moins tous les deux (2) mois. Les horaires pour les deux (2) jours de la semaine et le choix des tournées seront affichés dans les dépôts au moins quarante-huit (48) heures avant la date de leur liste. Tout changement d'effectif durant ces quarante-huit (48) heures sera indiqué séparément. Les cadres ou écritaux contenant la liste et distribution des tramways et autobus seront placés de façon à pouvoir être vus et lus facilement par les employés faisant le choix d'une tournée au temps des listes. Dès que les listes seront affichées, tous les employés auront l'opportunité, selon leur date d'ancienneté, de choisir une tournée qui leur plaira, mais à condition qu'ils ne soient pas en service en ce faisant.

Les listes seront établies de manière à permettre à tous les employés de vérifier le nombre d'heures de travail par jour, par semaine, pour chacune des tournées et tous les changements dans les horaires durant la semaine seront aussi indiqués.

21. La date d'ancienneté à titre de garde-moteur ou conducteur sera applicable en raison de sa date de travail avec la Compagnie comme tel; ce qui veut dire: aux listes, s'il choisit de rester dans la compagnie, il sera tenu de passer en avant de ceux qui auront choisi d'être remplacés par le régulier ou vice-versa. Les opérateurs devront travailler conformément à leur date de travail à titre d'opérateur et si un garde-moteur-opérateur désire travailler comme conducteur, tel que l'opérateur, garde-moteur ou conducteur, mais sans nuire aux opérateurs plus anciens.

Des citations ci-dessus, il appert que la préférence dans l'emploi est établie par le contrat strictement en conformité de l'ancienneté et indépendamment de toute affiliation unioniste. Dans le cas de véhicules opérés par une seule personne, la question d'association pour les fins du service entre les membres d'unions rivales ne se pose évidemment

pas. La compagnie, toutefois, opère des tramways dans lesquels il doit y avoir un garde-moteur et un conducteur et s'il y a une remorque l'équipe est augmentée d'un autre conducteur. Vu que les employés ont droit par ordre d'ancienneté de choisir leur tournée, il est impossible à la compagnie de faire en sorte que ces équipes de deux et trois hommes comprennent seulement les membres d'une même union, pas plus qu'elle ne pourrait associer dans une même équipe des hommes d'une même religion ou du même âge.

Indépendamment des stipulations du contrat, la compagnie n'a jamais eu l'habitude, et elle ne croit pas que la chose serait praticable, de sélectionner des affiliations unionistes de ses employés.

Les incidents auxquels allusion a été faite de membres de la Fraternité refusant de travailler avec des membres d'autres unions furent d'abord isolés mais même à ce stade ils amenèrent des complications très sérieuses dans les opérations.

C'est la pratique en vertu de la routine présentement en vigueur que, sur les tournées régulières, les gardes-moteurs et les conducteurs soient relevés à la fin de leur période de travail à certains points des routes suivies par leurs tramways. Lors d'un des premiers incidents, un employé de relève, soit un conducteur, soit un garde-moteur, refusa de travailler avec un employé déjà sur le tramway et le véhicule fut en conséquence laissé sur les voies sans personne pour le manoeuvrer, créant par là une interruption évidente et immédiate du service.

Aux termes des règlements gouvernant les opérations de transport, tout employé qui use de travail sans autorisation ou qui se soumettent à un suspens pour être ensuite discipliné, après enquête, suivant que les circonstances le requièrent. Il s'ensuivit par conséquent que les premiers conducteurs de vendredi, le 18 février, furent automatiquement suspendus et l'on a prétendu plus tard que ce fait avait eu certaines importances.

Il est très important, toutefois, de noter que les refus de travailler auxquels nous avons référé, qui furent d'abord non pas généraux mais confinés principalement au dépôt Hochelaga de la compagnie, commencèrent à se répandre avec rapidité et que dans la première partie de l'après-midi du vendredi, le 18 février, 1944, ils s'étendirent à la compagnie et à la plus complète. La substance du message du Premier Ministre fut transmise aussitôt par message spécial aux officiers des trois unions et un communiqué spécial contenant la déclaration du Premier Ministre fut préparé par la compagnie et les journaux locaux. Au cours de la soirée M. Marquette communiqua avec M. Blair, vice-président et gérant général de la compagnie, l'informant qu'il était convaincu de pouvoir ramener les hommes au travail si la compagnie rencontrait les deux conditions suivantes:

1. Qu'il n'y aurait aucune sanction contre les employés qui avaient refusé de travailler;
2. Que les membres de la Fraternité Canadienne des employés de chemins de fer ne seraient pas requis de travailler avec les membres d'autres unions.

La compagnie consentit immédiatement à la première de ces conditions, étant d'opinion que, dans l'intérêt du public voyageur, elle était obligée de passer outre à la question très importante de discipline.

La compagnie refusa d'accepter la seconde condition parce qu'elle était convaincue qu'en ce faisant, elle contreviendrait non seulement à la loi mais violerait d'une façon flagrante ses obligations contractuelles envers les employés qui étaient membres des autres unions.

Peu après dix heures du soir, samedi, le 19 février, il fut rapporté à la compagnie par M. Marquette que les employés avaient voté le retour au travail et que les services reprendraient aussitôt. Très peu de temps après ce rapport, les employés commencèrent à se rapporter au travail et la compagnie fut en mesure de mettre promptement en service des charriots et des balayeurs pour nettoyer les rails afin de reprendre le service de tramways et, dimanche matin, les services étaient repris.

La compagnie souligne toutefois qu'au cours de ses opérations de dimanche, certains employés membres de la Fraternité Canadienne des employés de chemins de fer refusèrent de nouveau de travailler sur des véhicules appartenant à la compagnie et était membre d'une union rivale. Il arriva aussi que, dimanche, des relevés devant remplacer les opérateurs réguliers à divers points des routes, négligèrent de se rapporter au travail avec le résultat que dans un seul dépôt quelque vingt-deux tramways furent arrêtés retirés du service pour le reste de leur tournée régulière.

La compagnie, par les rapports de ses officiers divisionnaires, vérifia que les employés qui refusaient de travailler avec des membres d'autres unions, déclaraient qu'ils l'Assemblée de samedi soir ils avaient reçu l'assurance que la compagnie ne demanderait pas aux membres de la Fraternité Canadienne de travailler avec des membres d'unions rivales. La compagnie, dont les représentants avaient carrement refusé de donner une telle assurance, communiqua par téléphone avec M. J. E. Corbeil, président du comité de négociation. M. D. E. Blair, vice-président et gérant général de la compagnie, demanda à M. Corbeil si à l'Assemblée on avait fait des déclarations impliquant une pro-

messe à cet effet de la part de la compagnie. En réponse, M. Corbeil affirma qu'une telle assurance avait été donnée aux employés par ceux qui leur avaient adressé la parole à l'Assemblée. Pour qu'il n'y eût pas de malentendu à ce sujet, M. Blair demanda à M. Corbeil s'il répéterait sa déclaration en français à M. Arthur Duperron, gérant général adjoint de la Compagnie. M. Duperron informa M. Corbeil que la déclaration qu'il faisait était prise par écrit, à la suite de quoi la conversation suivante eut lieu:

Monsieur Corbeil: "Nous avons dit aux hommes lorsqu'ils sont rentrés au travail que Monsieur Blair promettait qu'il n'y aurait pas de discrimination à cause de la grève."

Après cela, la question suivante a été posée par un employé: Est-ce que l'on va être obligé de travailler avec les rats? Là nous avons répondu de notre chef: allez-vous-en au travail vous ne serez pas obligés de travailler avec. On a fait cela afin de retourner les hommes au travail.

Monsieur Duperron: "Alors c'est vous qui avez dit cela et non Monsieur Blair?"

Monsieur Corbeil: "Oui il fallait faire quelque chose pour les rentrer au travail."

Le journal The Gazette, lundi matin, le 21 février, contenait un rapport des délibérations de l'Assemblée du Marché Atwater dont nous citons l'extrait suivant:

(Traduction) "Quelque 4,000 employés-grévistes à une Assemblée au Marché Atwater, samedi soir, reçurent de leurs chefs unionistes l'ordre de retourner au travail et reçurent la promesse que dans les quinze jours toutes les causes de la grève seraient éliminées par un tribunal de conciliation. Ils furent aussi informés que la compagnie avait donné l'assurance qu'aucun employé de la Compagnie des Tramways ne serait forcé de travailler sur le même tramway qu'un employé d'une union rivale."

Des colonnes du Montreal Star, au sujet de la même assemblée, nous citons ce qui suit:

(Traduction) "Avant que plusieurs des hommes aient laissé l'édifice, un conducteur se rendit dans la section réservée au marché et ordonna aux hommes de retourner dans la salle où M. Marquette avait tenu une conférence avec D. E. Blair, vice-président et gérant général de la Compagnie des Tramways de Montréal. M. Blair, dit Marquette, a convenu qu'il n'y aurait pas de sanction contre aucun des grévistes et que les membres de la Fraternité et de la Fédération Américaine du travail seraient séparés durant les heures de travail."

L'Assemblée fut aussi rapportée dans les colonnes de La Presse et d'après le numéro du 21 février, 1944, de ce journal M. Marquette aurait dit:

"J'ai aussi l'assurance que la compagnie n'usera pas de représailles envers vous. Encore des acclamations. Enfin, dit-il, on m'a promis que vous ne seriez plus forcés de travailler avec des 'rats' (des employés faisant partie de l'Union internationale)".

La compagnie souligne qu'une telle promesse n'ayant pas été faite par M. Blair, toute représentation qu'elle avait été faite, si donnée pour induire les employés à retourner au travail, n'était pas sage et ne pouvait que tendre à aggraver la situation que l'on prétend avoir été la cause des difficultés. La compagnie ne croit pas que des relations ouvrières satisfaisantes peuvent exister sur une autre base qu'une complète franchise et bonne foi d'abord entre employeur et employés et, ensuite, entre les représentants des employés et ceux qui les représentent.

Lundi le 21 février et mardi le 22 février, il y eut d'autres refus de certains membres de la Fraternité Canadienne de travailler avec des membres d'autres unions et cette situation s'est répétée dans certains cas le 23 février.

La compagnie constate que plusieurs de ces employés qui ont refusé de travailler donnent comme raison pour ce faire une réponse uniforme à l'effet qu'ils ont lu dans les journaux qu'ils ne doivent pas travailler avec des membres d'autres unions.

Dans les circonstances, la compagnie n'est pas en mesure de porter aucune accusation et n'en porte aucune contre les membres du comité de négociation ou tout autre officier de l'union comme tels, mais elle affirme très énergiquement qu'elle ne peut convenir que tous ses employés affectés au transport et cela dans un espace de quelques heures seulement puissent être induits à cesser de travailler et à laisser sans ressource la population qui, pour se transporter, dépend entièrement des services de la compagnie, à moins que cela n'ait été au préalable organisé et concerté. Elle trouve difficile de croire que les officiers de l'Union dont les membres, en tant qu'on puisse vérifier, ont été les instigateurs des premières interruptions du service, manquent tellement d'influence qu'ils sont incapables de vérifier les noms des personnes qui furent les chefs de bande et qui organisèrent et dirigèrent les événements aboutissant à la grève.

La compagnie, en conséquence, suggère à M. Miron et à M. Wilson qu'avant de demander à la compagnie de faire un geste de conciliation ou d'apaisement, ils devraient d'abord, en conformité des termes de leur

nomination par l'Honorable Ministre du Travail de la province, vérifier et établir comme cause première des difficultés un mouvement concerté au mépris des obligations créées par la loi et par le contrat pour amener la cessation des services de transport de cette compagnie; qu'ils devraient ensuite faire enquête et trouver les noms des personnes responsables de ces événements pour les avoir organisés et dirigés; ils devraient recommander, tant aux officiers de l'union à laquelle ces contrevenants appartiennent qu'aux autorités publiques, des mesures disciplinaires et punitives quant à ces personnes. Il se peut qu'une telle action de la part des représentants du Ministre du Travail résultera dans l'accomplissement complet de leur tâche. La compagnie, étant elle-même dans l'ignorance, soit avant, soit après les événements sur lesquels on enquête, de leur cause véritable ou des noms des personnes qui ont été les instigateurs et meneurs des incidents ci-haut relatés, ne peut évidemment suggérer une solution qui pourrait contribuer à prévenir le retour de difficultés semblables. Elle peut toutefois faire certaines observations générales qui, dans les circonstances, semblent très pertinentes.

En premier lieu, bien que, dans un esprit de coopération avec les enquêteurs, elle ait convenu de s'engager quotidiennement et continuellement avec le comité de négociation, de façon à faire aboutir autant que possible les négociations maintenant en cours, elle ne croit pas que toute convention qu'elle pourrait signer aux termes de la loi et en toute justice envers ses employés, constituerait une garantie contre le retour d'un tel mépris de la loi et d'un tel dédain des obligations contractuelles, quand elle a devant elle la preuve indubitable que les obligations assumées au nom des employés par les officiers de la Fraternité Canadienne des employés de chemins de fer dans le mémoire Goldenberg ont été bafouées et que les officiers de cette union, y compris le comité de négociation, n'ont pu se faire obéir et que leur autorité a été reléguée à néant. Elle ne croit pas qu'aucune assurance peut être obtenue contre le retour des privations que le public voyageur de Montréal a endurées par la cessation illégale du travail jusqu'à ce que les chefs des diverses organisations auxquelles ses employés adhèrent aient gagné une autorité indiscutable et les membres de leurs unions et aient démontré leur habileté et leur désir de faire respecter par les mesures disciplinaires appropriées cette autorité et ce contrôle, de façon à ce que toutes les obligations assumées au nom des employés par leurs représentants soient honnêtement et loyalement respectées. De plus, elle ne croit pas que toute commission d'enquête, quelles que soient l'habileté de ses membres, la sincérité de leurs efforts, puisse en arriver à une solution destinée à assurer l'harmonie dans les relations entre la compagnie et ses employés, assurée de ce qu'elle a élaboré une formule dont l'usage rendra impossible aux représentants des employés de représenter faussement ou de négliger de dévoiler à ces employés franchement et sincèrement, et en se basant que sur la vérité, l'attitude de la compagnie sur des questions intéressant les relations entre elle et ses employés.

La compagnie désire affirmer non seulement sa croyance à la justesse des principes essentiels impliqués dans la négociation collective, mais aussi son grand désir de pouvoir par les voies reconnues traiter avec ses employés et conclure avec eux des ententes sur toutes questions touchant non seulement leurs intérêts matériels mais aussi sur toutes questions qui, comme l'ont démontré si clairement les résultats de la dernière fin de semaine, influent sur le bien-être du public desservi par la compagnie et des industries grâce auxquelles un grand nombre de membres de ce public gagnent leur vie. La compagnie ne croit pas que ce résultat puisse être atteint par une politique d'évasivisme ou par des discussions évasives qui refusent de reconnaître les réalités de la situation. Elle est convaincue que, dans ses relations avec ses employés, le stage a été atteint où la plus entière sincérité et franchise est devenue nécessaire; que tout état de choses en vertu duquel des conventions affectant des relations dont la continuation harmonieuse est si vitale pour le public, sont mises de côté au caprice d'individus irresponsables dont l'identité et l'existence semblent avoir été cachées avec autant de succès à leurs propres officiers et chefs, est intolérable.

En conclusion, la compagnie, de nouveau, exhorte les enquêteurs dans l'intérêt (1) du public (2) du travail organisé en général (3) de ses propres employés et (4) de cette compagnie de s'appliquer à rechercher ce qui lui semble constituer la question d'importance capitale à résoudre. A savoir: quelle personne ou personnes au mépris de la loi, du contrat et des autorités unionistes ont induit les employés de cette compagnie à immobiliser tous les services de transport du public à Montréal les 18 et 19 février, 1944, et par quels moyens et en vertu de quelle autorité, si tant est qu'il y en ait, cette ou ces personnes ont prétendu agir. La compagnie est confiante que si les enquêteurs trouvent la réponse à cette dernière question il y aura peu ou pas de difficultés à remédier au mal et à prévenir sa récurrence.

Fait à Montréal, ce 25e jour de février, 1944.

(Signé) L. A. FORSYTH,
Procureur de la compagnie.

FX-144

Année bissextile

Une fois par année à tous les quatre ans: Année bissextile. Et on dit couramment: "enfin, les femmes peuvent en profiter pour faire des déclarations d'amour". Comme si les femmes n'avaient pas tous les jours de toutes les années pour raconter ce qui se meut en elles de sentiments intimes... Vous le savez bien, que nous pouvons toujours exprimer nos sentiments. Qu'il y ait la manière, cela c'est une autre histoire. Un regard, un sourire, et même un soupir... et le secret est livré. Un secret attirant.

Un regard. Qui dira jamais toutes les confidences des yeux, pour ceux qui savent y lire? un sourire, à moins que vous n'ayez de bien vilaines dents à cacher, vous savez bien tout ce que vous pouvez, bouche à peine entrouverte, laisser deviner à l'homme de votre tendresse. Quant au soupir, il ne faudrait pas en abuser, mais en user un peu est déjà tout un art.

Je ne sais pas pourquoi je vous dis cela, ce soir... Peut-être parce que j'ai entendu monsieur un tel parler de mademoiselle une telle qui est toujours accrochée au téléphone pour le rejoindre et pour l'ennuyer. Année bissextile ou non, en voici une qui n'aura pas de chance. Personne ne lui a donc jamais dit que les hommes sont de grands enfants qui méprisent surtout toutes les personnes qui ont l'air à vouloir les conduire.

Mais faites-les suivre pour un regard, pour un sourire, année bissextile ou non, et ils croiront que ce sont eux qui ont choisi... Alors... C'est la manière, bon ou mal an.

Françoise GAUDET-SMET.

La santé

Un éditorial récent dans le "Woman's Weekly" d'Australie déclare que "En temps de paix, l'obtention d'une bonne santé pour le peuple est une question d'orgueil national. C'est un indice de progrès social. En temps de guerre c'est un besoin de la nation".

C'est aussi un besoin pour tous les Canadiens. Plus de quatre années de surcroît de travail et d'anxiété ont ajouté à la tension ordinaire de chacun de nous.

A la campagne, les fermes, dans bien des cas, ont dû progresser avec seulement le travail des femmes et des jeunes enfants, les pères et les aides d'autrefois étant partis à la guerre. Les ouvriers dans les usines de guerre sentent la pression constante. Les employés de magasins, de restaurants et de services publics sont las à cause du manque de personnel et de congés. Il y a le véritable danger d'une fatigue nerveuse qui peut être évitée en suivant les règles nécessaires à la santé. Ce sont: assez de sommeil, de l'air frais et pur, de l'exercice tous les jours et une diète sensée et équilibrée. Cette diète devrait être basée sur les Règles Officielles de l'Alimentation du Canada:

1. Un demi-litre de lait pour les adultes, plus d'une chopine pour les enfants et du fromage lorsqu'il est possible.

2. Une portion chaque jour de tomates ou de fruits agrumes ou de jus de fruits et une portion d'un autre fruit, frais, en conserve ou séché.

3. Une portion de pommes de terre chaque jour. Deux portions d'autres légumes, de préférence à feuillet vert ou jaune et souvent crus.

4. Une portion par jour de céréales à grain entier et quatre à six tranches de pain Approuvé Canada, brun ou blanc.

5. Une portion de viande, poisson ou d'un succédané de la viande. Du foie ou des rognons une fois par semaine.

6. Au moins trois ou quatre oeufs par semaine.

Les aliments ci-haut mentionnés sont nécessaires tous les jours pour le maintien de la santé et une bonne santé est une obligation que chaque personne a envers son pays en temps de guerre.

Les salades

Les salades sont des mets composés de légumes crus ou bouillis, assaisonnés avec du sel, du vinaigre ou de la mayonnaise.

Les salades sont simples ou composées. Les premières, vertes, crues, accompagnent très bien les viandes chaudes. Les salades composées sont généralement servies comme entrée ou comme accompagnement des viandes froides. On

peut les servir comme plat principal dans un souper.

Avec le fromage, elles constituent une alimentation saine, substantielle pour les jours maigres alors que les ménagères se plaignent si souvent de ne savoir quoi faire.

On peut aussi mêler aux légumes des restes de viandes coupées en de tels que: poulet, boeuf, porc, veau. Voilà un bon moyen d'employer les restes et de fournir un plat de viande à ceux qui ne veulent pas réduire leur alimentation à un seul repas gras par jour.

Manière générale de préparer les salades

Tremper les feuilles de laitue dans l'eau froide quelque temps si les feuilles sont un peu fanées ajouter une cuillerée de vinaigre à l'eau. Assécher à l'aide d'un linge propre; les déposer dans un plat couvert, dans un endroit très frais.

Les salades vertes seront mélangées à la mayonnaise seulement quelques minutes avant de servir. Les salades de racines, tomates, viandes, seront meilleures préparées une heure à l'avance.

Plus les feuilles sont vertes, plus elles apportent de fer et de vitamines dans l'organisme, nous disent les techniciennes du Ministère fédéral de l'Agriculture. Le "pissenlit", si abondant au printemps fournit une salade savoureuse, trop dédaignée parce qu'elle est trop économique. Il faut tout de même se rappeler que ce n'est pas dans tous les domaines que le plus cher est le meilleur.

Pour l'artisanat

En mars 1944, PAYSANA entre dans sa septième année au service de la famille canadienne. Elle ne croit pas mieux faire dans la joie de cet anniversaire que d'offrir à nos ouvrières de l'aiguille pour leurs travaux de broderie, de crochetage, d'inscrustation, au tissage ou en point boutoné ce recueil de dessins créés et adaptés par Patricia Ling pour enrichir et mettre en valeur nos tissus domestiques en laine ou en lin de chez nous.

Fleurs, papillons, fruits, sapins, abeilles, poules, étoiles et bordures d'une grande variété (plus de 150 modèles en tout, avec indications des couleurs) vivront au tour de la maison. Et d'heureux couples, si vous les y faites entrer, iront chez vous danser la quadrille sur votre flanelle ou sur votre toile. Accueillez-les avec amour. Faites-leur belle place autour de vous: ils sont nés pour votre service et pour votre bonheur.

Editions PAYSANA, \$1 taxe et port compris, case postale 25, Montréal.

La neige

Quand il neige sur mon pays.
C'est que tout le Ciel se disperse
Sur la montagne et les toits gris.
Qu'il revêt de sa claire averse.
Ou qu'une avalanche de lis
De sa pureté nous inonde
C'est le plus beau du monde.
Quand il neige sur mon pays.

Albert LOZEAU.

Comme est blanche et belle, la neige! Et quelle nostalgie elle nous donne de nos hivers passés. Ce matin, le soleil parut craindre de tacher de ses rayons trop vifs toute cette blancheur, en voulant se lever derrière un rideau de brume, donnant à la nature un reflet mat et, un engourdissement qui sembla étouffer, et les âmes, et les choses. C'est l'hiver! En effet, des flocons blancs recommencent à tourbillonner dans l'air, pour se déposer comme une poussière argente, sur le sol, les branches des arbres, les toits; tout est de blanc couvert, et comme d'un commun accord l'on dirait que le Ciel et la terre se tiennent enlacés, tant il y a du blanc partout. C'est nouveau, c'est doux à voir, mais aussi combien douloureux, ce spectacle est, pour les sans foyers, les souffreteux, les déshérités de la nature. Combien cruel. — Quand moi, pour l'instant je ne veux voir en lui, que ce qu'il y a d'attrayant.

Quelques oiseaux pendent l'air de leur vol rapide et, comme égarés vont ci et là, cherchant un refuge un lieu de repos, au milieu de tout cet inconnu, ce linceul uniforme. Les arbrisseaux et ploient sous leurs dômes en pyramides et... la neige tombe toujours, le long des murs sur les toits, sur le sol. Elle couvre d'étoiles scintillantes tout... tout... voir, même les petits oiseaux!!

ALYS.
Drummondville, Fév. 1944.

TOUT SE MODERNISE



LE panier dans lequel le travailleur transportait autrefois ses repas est aujourd'hui passé de mode. Il a cédé la place à une boîte dont la partie supérieure, de forme arrondie, contient un thermos.

Le contenu de cette boîte diffère quelque peu de celui des anciens paniers et est un indice de l'influence exercée par les divers appels lancés en faveur d'une alimentation plus saine; il offre une quantité raisonnable de calories, de protéines, de calcium, de fer et de vitamines et un agencement de couleurs qui aiguisent l'appétit. Une brève enquête conduite à l'heure des repas à la National Railways Munitions, une filiale du Canadian National où sont fabriqués les affûts et les canons de marine, a révélé que les si populaires "fèves au lard" ont cédé la place aux sandwiches variés, aux potages chauds et aux salades diverses.

Mlle G. Campbell, diététicienne diplômée, du Canadian National, qui a passé une partie de son expérience dans la préparation des repas d'ouvriers, offre plusieurs suggestions intéressantes pour la préparation de ces boîtes. Elle conseille, pour commencer, un mets chaud à chaque repas; si c'est le potage, que ce soit de préférence une crème aux légumes, au céleri, ou autre. Comme brouillage, le lait, à cause de sa valeur nutritive, est fortement recommandé; si le thermos contient du thé ou du café alors, dit Mlle Campbell, qu'un des sandwiches soit aux légumes finement hachés. Il est aussi recommandé, pour varier, d'avoir un sandwich sur trois fait de pain brun. Les fruits frais remplaceront avantageusement les gâteaux ou les pâtisseries et pour la collation de l'après-midi, le lait est tout indiqué.

La boîte doit être préparée avec soin, les sandwiches coupés joliment et soigneusement enveloppés dans du papier ciré. On voit ici Mlle Campbell donnant une démonstration sur la meilleure façon d'envelopper un sandwich et dans la photo de droite, une employée de National Railways Munitions mange avec appétit son déjeuner.

Pour les petits

"Les enfants disent", c'est le titre d'un récent ouvrage de Marius Barbeau. Que disent-ils les enfants? Ils disent ce qu'on leur enseigne: des chansons, des mots de berceuse, des rondes à danser, des formulettes à sauter. "Vendre de son estomac de gru, etc." Pour les petits de 3 à 6 ans (d'autres séries s'en viennent pour les plus vieux) PAYSANA vient d'éditer une série de ces souvenirs d'une tradition canadienne qu'il faut conserver et enseigner à l'enfance. Un livre de 90 pages, illustré de 18 dessins, avec de la musique notée. Un beau livre: 50 cts, taxe et port compris, à PAYSANA, case postale 25, Montréal.

Vient de paraître

LE TOURNANT par Arthur Olivier
Les Canadiens-Français survivront-ils sous le régime actuel? "Le Tournant" répond à cette question. Le Québec, plongé dans le marasme politique, économique et social, et bientôt avili par la perte de ses droits, une lutte aigüe des classes et le socialisme le plus abject, évitera-t-il le racisme, l'anarchie, la dictature?

L'unité parfaite, indéfectible, ancrée dans le christianisme, pourra seule sauver notre petit peuple en proie au matérialisme et à d'exécrationnelles divisions. "Le Tournant" présente alors une véritable démonstration, soit un ordre national-chrétien réalisant l'abolition des partis, la coopération morale des classes dans un corporatisme intégral, et une plus juste répartition des richesses.

Pareille tâche effraie? Mais, à l'instar d'autres nations catholiques, attendons-nous le chaos, la révolution pour adopter un régime chrétien? Le Révérend Père Joseph-P. Archambault, S.J., directeur de l'Ecole Sociale Populaire, écrivait à l'auteur: "Votre livre 'Le Tournant' an-



Montréal, 24. — M. L. J. Hanson, surintendant intérimaire du service des signaux du Canadien National, annonce la nomination de M. J. A. Gauthier au poste de surintendant adjoint de ce service.

Né à West Bathurst, N.B., M. Gauthier fit ses études primaires en sa ville natale puis à Montréal. Il entra au service des signaux du Canadien National en 1923 et occupa successivement le poste de préposé à l'entretien, d'adjoint du surveillant pour la division St-Laurent et de surveillant intérimaire des terminus de Montréal, poste qu'il a bandonné pour sa nouvelle position.

Cultivateurs

prenez garde!

La Commission des Prix a fixé des prix maxima sur presque tous les produits que le cultivateur est obligé d'acheter, soit pour usage domestique ou pour l'exploitation de sa ferme. Quand un cultivateur achète des produits pour nourrir ses animaux, prenons les rations balancées, par exemple, il paie ce que le vendeur lui demande. S'il trouve ce prix trop cher, il va blâmer la Commission des Prix de ne pas plafonner ces produits ou de les plafonner trop haut.

Dans plusieurs cas, le vendeur sait bien que le cultivateur n'ira pas se renseigner à la Commission pour savoir le prix fixé pour tel ou tel article et il en profite pour défoncer le plafond et en définitive, c'est l'acheteur, en l'occurrence le cultivateur, qui se fait organiser de la plus belle façon. Dans plusieurs districts, des enquêtes poursuivies par des officiers de la Commission des Prix, ont révélé qu'une foule d'articles ou de produits nécessaires à l'exploitation d'une ferme, se vendait au-dessus des prix maxima fixés par les ordonnances. Certaines moulures se vendaient jusqu'à 0.25 plus cher le sac que le prix établi. Ce qui veut dire que le cultivateur payait 500 de plus la tonne qu'il n'aurait dû payer si le vendeur avait suivi la réglementation de la Commission.

Comment remédier à cet état de choses? C'est aux cultivateurs eux-mêmes d'y voir et de prendre la peine de s'informer auprès des bureaux de la Commission des Prix et du Commerce. Les associations agricoles de tout genre peuvent faire beaucoup dans ce sens. Le secrétaire devrait prendre la peine de faire venir les ordonnances et de les étudier sérieusement; il rendrait ainsi des services inappréciables à ses amis et au contrôle de l'inflation, c'est-à-dire au pays.

Des ordonnances sont disponibles à tous les bureaux de la Commission. Les officiers de cet organisme se feront toujours un plaisir de servir la cause de l'agriculture à la condition toutefois que les intéressés leur en donnent l'occasion.

Plusieurs règlements de la Commission des Prix protègent l'agriculteur. Evidemment, tout ce qu'on achète est trop cher, mais quand il y a moyen de faire baisser les prix et de ne payer que le prix établi, on aurait tort de faire entendre des critiques avant de prendre la peine de se renseigner auprès des autorités compétentes.

Plus grande quantité de machines aratoires

Les nécessités de la production du matériel de guerre avaient forcé la Commission des Prix à réduire la fabrication des instruments aratoires. Les cultivateurs avaient de plus en plus de difficultés

(En vente chez les libraires, ou s'adresser à l'auteur: Arthur Olivier, Sainte-Elisabeth, Cte Joliette, Qué.)

La joie dans le coeur

Le rayon de soleil ranime toute plante:
Il faut la joie au coeur pour être brave et fort!
Que rien ne nous alarme et ne nous épouvante:
Et convainquons-nous bien qu'heureux est notre sort!

Marchons avec entrain, et que tout en nous chante:
Nous serons plus courageux, crânes, devant l'effort!
Quand la tâche sourit et se fait attachante,
Quelle suave paix! quel plaisir reconfort!

Le triomphe appartient à l'esprit optimiste,
Pénétré d'idéal, mais aussi réaliste,
Sachant qu'il doit agir pour atteindre son but.

La gaieté dans le coeur, l'espérance dans l'âme,
Aiguisent l'énergie, et ravivent la flamme,
Qu'on avait éprouvée, en face du début...

JULIANA ROUSSEAU

tés à se procurer de la machinerie neuve et des pièces de rechange.

L'administrateur de la machinerie agricole, vient d'annoncer qu'on a pris les dispositions nécessaires pour fournir aux cultivateurs canadiens en 1944, toute la machinerie agricole neuve et nécessaire dont ils auront besoin. Les allocations atteindront 80% de la distribution de 1940-41. L'administrateur a déclaré que selon les recommandations des autorités agricoles, chaque livre de matériel utilisable sert à la fabrication des accessoires les plus nécessaires.

Il peut fort bien arriver que les approvisionnements disponibles ne suffisent pas à faire face à toutes les demandes des consommateurs, mais avec un certain contrôle, on

croit pouvoir répondre aux besoins pressants et nécessaires.

La fabrication des pièces de change est fixée à 150% de la quantité de 1940-41. Cette mesure vrait favoriser une plus longue durée des machines en permettant aux cultivateurs de maintenir les vieilles machines en ordre.

Nous avons au Canada toutes les usines nécessaires pour fabriquer en quantité suffisante la machinerie agricole exigée par l'agriculture canadienne. Ce qui a fait défaut sont les matériaux et la main d'oeuvre. La pénurie existe encore pour certains genres de matériel et de composants critiques. Cependant, les autorités espèrent le pouvoir répondre à toutes les demandes de façon à pouvoir satisfaire tous les intérêts.



COMBUSTIBLES



ANTHRACITES CHARBONS
MAZOUTS

Toutes provenances, importation directe

Mongeau & Robert

Cie Limitée

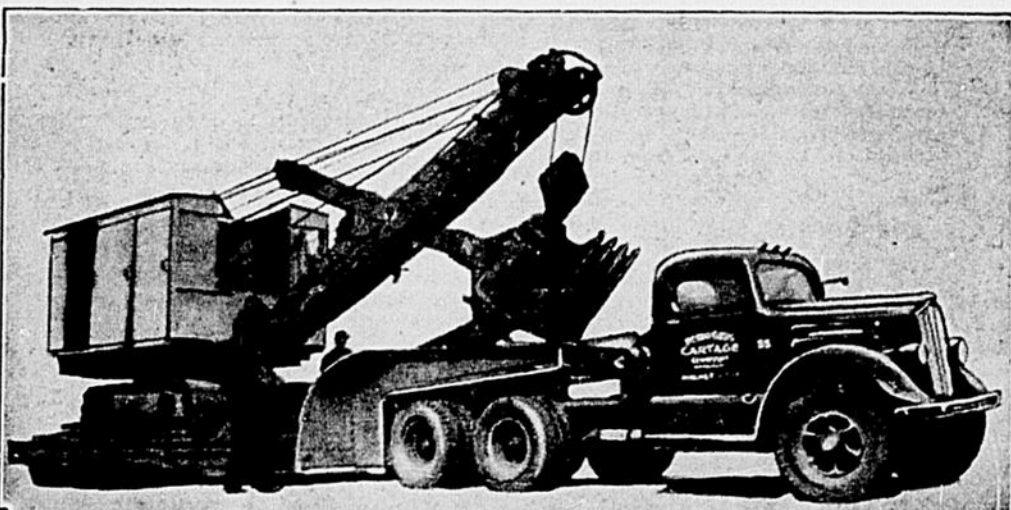
1600 est. rue Marie-Anne

Tél. AM. 2131

MONTREAL

DESROSIERS CARTAGE CO. INC.

ETABLI EN 1924



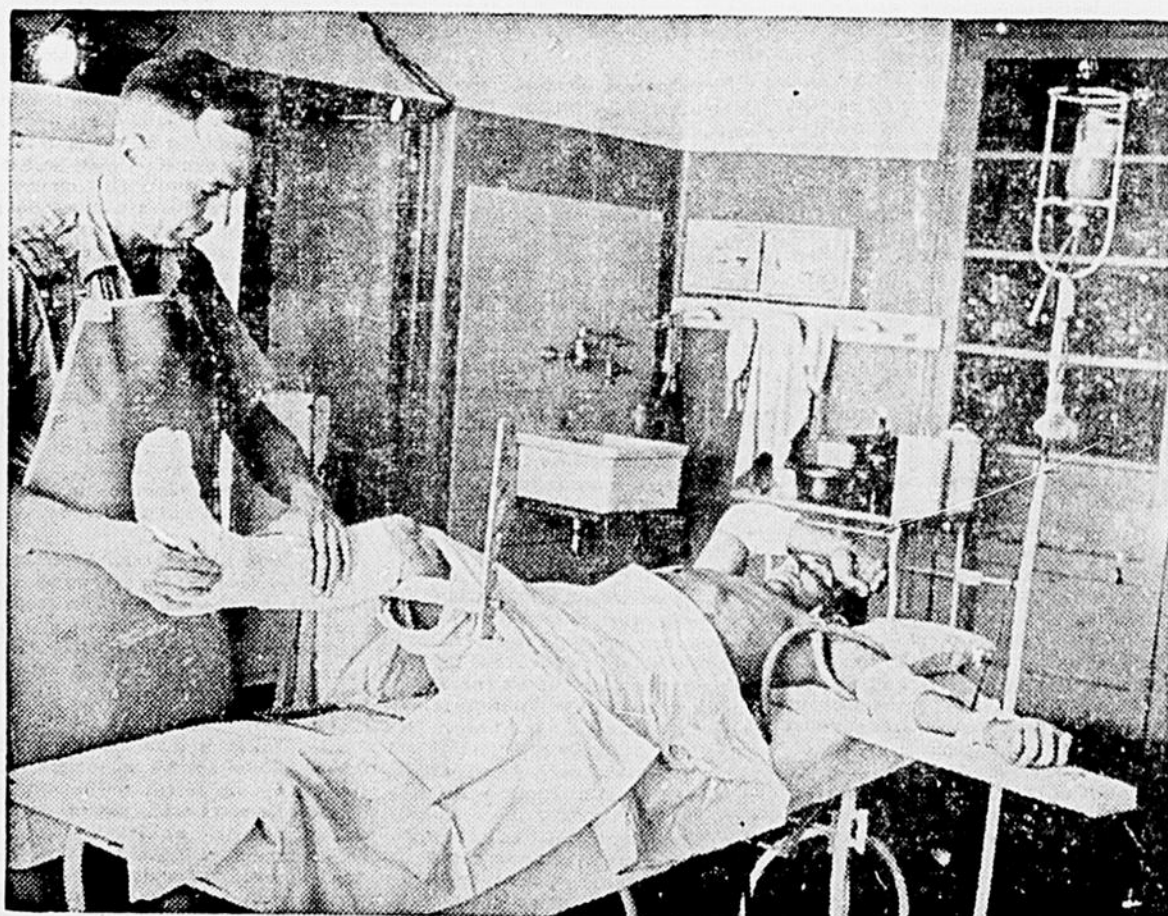
NOTRE SPECIALITE: TRANSPORT LOURD 20 A 50 TONNES
MACHINERIE, COFFRES-FORTS, ETC.
60 CAMIONS, VOITURES, REMORQUES ET SEMI-REMORQUES
PERMIS DE TRANSPORT POUR QUEBEC ET ONTARIO

Walnut 2778

111—3ème AVENUE

VILLE ST-PIERRE

NE LES LAISSEZ PAS MOURIR DE FAIM!



Donnez tout ce que vous pouvez
à LA CROIX-ROUGE



"L'AUTORITE", Montréal



Lorsqu'arriveront à Montréal les Canadiens rapatriés du Japon, la Croix-Rouge canadienne leur fournira les vivres, les vêtements et même le logement. Tous les rapatriés tirent de grands éloges de la Croix-Rouge.

La France est menacée de...

(Suite de la 1ère page)

aucun Français ne doute que les forces de l'Armée Allemande, pleinement conscientes du danger, auront recours à tous les moyens propres à maintenir l'ordre en arrière de leurs lignes. Je suis en plein accord avec vous, Monsieur le Maréchal, en estimant que cette éventualité doit être évitée.

Lorsqu'il écrit: "Les restrictions et les sacrifices, quels qu'ils soient, ne seront rien, comparés au sort qui menacera le peuple Français si le pays devenait un champ de bataille", le Maréchal von Rundstedt a recours à la plus évidente tactique de chantage. Il tente d'engager le maréchal Pétain et les Français à faire tous leurs efforts pour maintenir les ennemis sur les côtes, afin d'épargner le sol français. Sinon, il leur laisse entrevoir une destruction systématique.

DORSAY.

Le Juif agriculteur obtient...

(Suite de la page 6)

L'hospitalité religieuse pour faire d'un peuple agricole un peuple d'agents de commerce.

Cependant, les Juifs ont toujours conservé l'amour du sol et cet amour s'est révélé en diverses occasions. Après l'émancipation, il y a une centaine d'années, divers mouvements vers la ferme, se sont produits. Nous ne pouvons mentionner ici que les mouvements de colonisation en Palestine, en Argentine, en Russie et en Amérique du Nord. Le livre de M. Davidson raconte l'établissement dans les fermes américaines, émouvant à l'origine, de familles juives.

STEPHEN PEARCE.

Un hommage à la mémoire d'un...

(Suite de la 1ère page)

Le rôle qu'il y jouait comme soutien du moral national. Laurier était plus qu'un grand Canadien; il était un citoyen de l'univers, doué du sens de l'histoire et, ce qui plus est, qui s'en inspirait en gouvernant son pays avec une profondeur de vue dont on fait preuve bien peu de ses contemporains. C'est ce dont nous nous rendons mieux compte maintenant que les animosités et les passions se sont apaisées.

Que son souvenir demeure bien vivace chez nous! Joseph Howe dit quelque part dans un passage admirable que les grands hommes sont une source d'inspiration pour les nations. Ainsi puissions-nous être inspirés et encouragés par la mémoire de Laurier! Il a été l'un des grands hommes de notre sol: l'homme d'Etat, le patriote, l'orateur, et surtout le grand gentleman. Son souvenir appartient à nous tous: non pas seulement à une race, à une province ou à un parti politique, mais à tous ceux qui sont fiers de notre histoire, qui font montre de courage à l'heure actuelle et qui ont confiance dans l'avenir du pays. C'est dans cet esprit que, pieusement, aujourd'hui, nous pensons à Sir Wilfrid Laurier.

L'hon. M. Godbout donne à la province une législation ouvrière progressive

Les deux premières lois qui ont été présentées, étudiées, adoptées et sanctionnées, au début de la présente session provinciale ont été des lois en faveur des ouvriers. La première est celle qui garantit le droit d'association aux travailleurs, droit d'entreprendre, que le gouvernement Godbout a d'ailleurs toujours défendu. La nouvelle législation oblige du même coup les employeurs à reconnaître l'union ou le syndicat librement choisis par les employés et à traiter avec ce groupement syndical.

La deuxième loi est celle qui prévoit l'arbitrage obligatoire des différends ouvriers et qui réglemente le recours à la grève dans certains cas particuliers. Là encore il s'agit d'une législation qui protège les ouvriers contre l'exploitation de certains meneurs qui peuvent troubler les grèves. La nouvelle loi permet aux employés de certaines catégories de se grouper entre eux pour la défense de leurs intérêts et prévoit au règlement des différends par la voie de l'arbitrage.

A propos de ces deux lois, on a vu au parlement de Québec se produire une chose qui n'arrive pas souvent. L'unanimité de tous les députés sur le principe de cette législation s'est faite dès que les deux lois ont été déposées. De plus, le gouvernement a reçu l'approbation des principaux groupements syndicaux de la province, qui ont reconnu ainsi l'opportunité de cette législation qui complète le code des lois ouvrières de la province.

Il y avait une raison pour que le gouvernement pressât comme il l'a fait l'adoption de ces deux lois. Le gouvernement Godbout, soucieux de sauvegarder l'autonomie provinciale en matière de législation ouvrière, voulait que la province de Québec se donne un Code du Travail indépendant, autonome et complet avant que ne fut mis en vigueur le code du même genre conçu par le gouvernement fédéral.

C'est ce qui est arrivé. La législation provinciale a été sanctionnée à Québec plusieurs jours avant que soit promulguée celle du pouvoir central, de sorte que l'intervention fédérale dans les questions ouvrières du Québec ne sera pas nécessaire.

Interviewé par des représentants du monde ouvrier, quelques jours après l'adoption de ces lois, l'honorable M. Godbout a expliqué que cette législation s'inspire à la fois du souci de l'ordre public et du désir de donner aux travailleurs tou-

Candidature de Mlle Bernadette Montreuil

La nouvelle s'accrédite que Mlle Bernadette Montreuil, bien connue dans les cercles politiques de la métropole, sera candidate aux prochaines élections provinciales. Nous avons essayé de savoir dans quel comté et sous quelle étiquette se présenterait Mlle Montreuil, mais sans succès.

Nous pouvons tout de même assurer que sa candidature est certaine. Les candidatures féminines revêtent d'autant plus d'importance dans la présente campagne que c'est la première fois que les femmes peuvent être électrices et candidates aux élections provinciales du Québec.

"L'Autorité" indiquera en temps et lieu sur quelle division Mlle Bernadette Montreuil a jeté son dévolu et à quel parti va son allégeance politique.

Ignotus

Année de progrès pour Melchers Distilleries

Hausse considérable des profits d'opération. Recettes nettes moindres à cause des taxes plus élevées. Remboursement d'un emprunt bancaire de \$325,000. Augmentation de \$125,000 du fonds de roulement qui passe à \$956,529.

Le bilan financier de Melchers Distilleries Limited pour l'année 1943 montre des résultats très satisfaisants. Les profits bruts d'opération, sous réserve d'une somme adéquate pour la dépréciation et le paiement des impôts, accusent une augmentation record de 47%. Si les profits nets sont, en dernière analyse, moindres que l'an dernier, à cause des taxes que votre compagnie doit solder et qui s'élevaient à plus de \$232,000, ils sont plus que suffisants pour garantir les dividendes privilégiés. En outre, la situation financière de la compagnie est meilleure que jamais grâce au remboursement d'un prêt de \$325,000 consenti par la banque et d'un accroissement de \$125,000 au fonds de roulement qui passe à \$956,529. L'actif réalisable en espèces et en obligations du gouvernement s'élève à \$147,000 comparé à \$34,900 l'an dernier. Les inventaires accusent une réduction raisonnable.

Les profits sur les opérations s'établissent à \$598,069 à rapprocher de \$407,294 en 1942 et de \$238,875 il y a deux ans. En tenant compte de la dépréciation fixée à \$117,977, pratiquement la même que celle de 1942, et d'une déduction de \$391,600 pour taxes (dont \$59,634 remboursables) contre \$159,200 (y compris \$9,196 remboursables), les profits nets s'établissent à \$88,492 contre \$130,340 pour 1942, et \$86,895 pour 1941. Ce profit équivaut à 71c pour chaque action privilégiée, contre \$1.04 l'année dernière et 69c il y a deux ans. La partie remboursable des taxes sur l'excédent de profits pour l'année donne un montant additionnel de 47c par action privilégiée, soit \$1.16 au total. Après paiement d'un dividende de 6%, soit 69c par action, une somme de \$13,492 a été ajoutée au surplus gagné qui est maintenant de \$142,093.

Dans sa revue de l'année, le président, l'hon. Victor Marchand, M. C. L., a fait remarquer que le volume des ventes des spiritueux en 1943 a été réduit par suite des ordonnances fédérales restreignant la vente au public à 70% de celles de l'année précédente. D'autre part, il y eut aussi une grande réduction des dépenses de publicité découlant d'un ordre du gouvernement fédéral, ainsi que des frais de ventes, par suite des restrictions imposées par le gouvernement. Quant aux prévisions pour 1944, le président déclare qu'il est raisonnable de s'attendre que le volume des ventes sera maintenu, sur la base du rationnement, à 70% des ventes de 1942.

Durant toute l'année la compagnie s'est consacrée à la production de l'alcool de guerre; il ajoute que les actionnaires doivent être fiers de constater que leur compagnie participe à l'effort de guerre du pays.

Des étrangers...

(Suite de la page 6)

Un vieux gâche au lac des Laurentides nous racontait qu'un touriste américain en excursion dans le Parc, avec ses deux jeunes fils, se hâta de prendre une "licence" pour ces derniers parce que, ayant trouvé une canne de pêche près d'un ruisseau, ils avaient pris deux petites truites. Cet Américain s'abstenait de chasser et de pêcher uniquement par pitié pour le gibier. Une fois, le vieux guide vit ce touriste faire un grand détour pour ne pas marcher sur une fourmière.

Marion CHAPDELAINE.



La Croix-Rouge de la Jeunesse se compose de garçons et de filles-lettres qui fabriquent toutes sortes d'articles pour les enfants malades ou miséreux. A Noël, par exemple, ils ont distribué des milliers de jouets. Ils fabriquent aussi des ecclisses pour les membres fracturés.

A l'Orphéum

Les faits et gestes des pionniers de l'Oklahoma sont évoqués dans ce film "In Old Oklahoma", qui prend l'affiche au cinéma Orphéum. Ce film est basé sur la nouvelle de Thomson Curtis, "War of The Wildcats". John Wayne et Martha Scott en sont les vedettes. Albert Dekker est aussi de la distribution. Ce film comporte beaucoup d'action dans un décor idéal. Ceux qui aiment ce genre de films, ou les acteurs dépensent énormément d'énergie et qui comportent un élément mystérieux, seront servis à souhait. Le second film au programme est "Swingtime Johnny", avec les sœurs Andrews, une comédie musicale qui regorge de situations drôlatiques. On y entendra des chansons populaires et on y verra des danses très entraînantes.

Au Saint-Denis

Le film "Paradis perdu" qui prend l'affiche au Saint-Denis s'adresse à tous les publics. C'est précisément ce qui lui confère un intérêt exceptionnel.

"Paradis Perdu" raconte une histoire toute simple, tellement humaine, tellement vraie que l'on se prend à dire: j'ai connu cela ou j'ai entendu parler de la même chose.

Ce film au thème admirable est défendu par Fernand Gravey, Elvire Popesco, Alerme, Micheline Presle, Monique Rolland, Le Vigan, Carline Nelson et une foule de bons artistes. Voyez "Paradis Perdu" car c'est un film de classe et qui laissera un souvenir inoubliable.

Le second film à l'affiche est "La 13e enquête de Grey" avec Maurice Lagrenée, Colette Darfeuil. Une fois de plus l'inspecteur Grey déjoue tous les traquenards d'habiles criminels et les émotions de cette lutte constituent un film tout à fait palpitant.

IMPRIMATUR

Le journal "L'Autorité", faisant affaires sous la raison sociale de "L'Autorité Imprimatur", a ses bureaux, Suite 333, Edifice Canada Cement, Montréal, II est enregistré, P. 2.

Théâtres... Sports...

Au Capitol

Le film "Lost Angel", qui prend l'affiche au cinéma Capitol, met en vedette la petite Margaret O'Brien, qui a tant ému les cinéphiles dans "Journey for Margaret". Dans "Lost Angels", la jeune artiste incarne un enfant prodige élevée par un groupe de professeurs. Elle est étonnante quant à l'esprit, mais elle n'a jamais connu les simples joies de son âge. Un journaliste vient à s'intéresser à l'enfant et lui révèle le monde.

Le second film au programme est "Doughboys in Ireland", avec Denny O'Keefe, Gloria Gold, Kenney Baker et autres. Ce film militaire met en vedette des artistes qui décident d'aller amuser des soldats dans un camp militaire en Irlande. Ce film est rempli de gaieté et de chansons.

Au Loew's

Une biographie combine assez rarement un roman d'amour tendre et émouvant avec l'éclat du génie. Et cependant, c'est ce qu'offre celle de Marie Curie qui, avec son mari Pierre, découvrit le radium.

La biographie fut écrite par leur fille Eve, et c'est le document le plus riche et le plus humain jamais confié à un studio cinématographique.

Greer Garson incarne Marie Curie, alors que Pidgeon personnifie son mari, Pierre, Paul Osborn et Paul Lawson ont adapté le livre à l'écran, et Maryn LeRoy a fait la mise en scène.

"Madame Curie" qui, de l'avis de tous, serait destiné à être proclamé le plus beau film de l'année, passe à l'écran du cinéma Loew's.

Au Palace

Evelyn Ankers est enfin parvenue à décrocher le rôle de — l'autre femme.

Depuis le jour où elle mit le pied à Hollywood, Evelyn a littéralement supplié les directeurs de lui confier un rôle de sirène. Elle est d'avis que ces compositions sont infiniment plus colorées que les rôles d'héroïnes qu'on lui confiait ordinairement. Elle n'est pas seule à penser ainsi et plus d'une beauté d'Hollywood réclame des rôles de ce genre.

Le rêve d'Evelyn s'est enfin réalisé avec le film "His Butler's Sister", qui reste une 2e semaine à l'affiche au Palace. Dans ce film, où se partagent la vedette Dianna Durbin, Franchot Tone et Pat O'Brien, l'objectif est d'enlever Tone à Deanna.

Au Princess

Après quatre ans d'absence de l'écran, Luise Rainer y revient dans le film "Hostage", qui prend l'affiche au cinéma Princess. Ce film dit la terreur qui règne chez les nazis au dedans de leur forteresse Europe. Luise Rainer incarne une femme qui risque sa vie et se sacrifie plutôt que de trahir la résistance secrète. Elle est secondée par Paul Lukas, Arturo de Cordova et William Bendix.

Le second film à l'affiche est "Henry Adrich Hunts a House", avec Jimmy Lydon. C'est une comédie bouffe qui plaira à tous par ses inventions, ses "gags" nouveaux. Les vedettes de ce film sont Charles Smith, Vaughan Glaser, John Littel et Olive Blackney ainsi que Joan Mortimer.

La lutte au Forum

Dans les cercles sportifs, on fonde de grandes espérances sur le jeune lutteur, Larry Moquin, qui a été, hier, l'adversaire de Jack Wentworth, nouveau venu dans les cercles de lutte locaux. Wentworth vient ici avec la réputation d'être banni de l'arène dans plusieurs districts et il sera le deuxième "vilain" du genre consécutif à affronter Moquin. Il y a deux semaines Moquin fit face à Bob Wagner, qui fut disqualifié pour tactiques brutales.

Deux combats principaux ont suscité un vif intérêt. Yvon Robert et André Vadnais, l'Ange du Québec, qui se sont livrés un combat d'une chute à finir. Ce match a suscité d'autant plus l'intérêt du public que Vadnais compte un grand nombre d'admirateurs qui croient que sa force herculéenne aurait raison de la rapidité et la science de Robert. Le champion reste cependant favori.

Dans une autre rencontre de deux chutes de trois à finir, Bobby Managoff a tenté d'avoir raison du brutal Bob Wagner, qui est probablement le lutteur possédant le record des disqualifications. Managoff aspire à un autre combat de championnat contre Robert car il n'est pas encore satisfait de la manière que le titre lui fut enlevé. Sa victoire sur Wagner le qualifie pour un autre match de championnat.

Evidemment, la rencontre Vadnais-Robert ne pouvait offrir un bien grand intérêt aux amateurs de véritable lutte. C'était opposer la force brutale à la science de la lutte. Et Robert, évidemment, ne pouvait pas perdre son titre aux mains de Vadnais.

La prochaine séance de lutte nous promet tout probablement une rencontre Robert-Managoff qui sera sensationnelle.

A l'Impérial

"Thank Your Lucky Star" prend l'affiche à l'Impérial. Ce film comporte une distribution de plus de 600 chansons nouvelles.

Le film comporte comme étoiles Humphrey Bogart, Eddie Cantor, Bette Davis, Olivia de Havilland, Errol Flynn, John Garfield, Joan Leslie, Ida Lupino, Dennis Morgan, Ann Sheridan, Dennis Shore, Alexis Smith, George Tobias, Jack Carson, Alan Hale, Edward Everett Horton, S.-Z. Sakall, Hattie McDaniel, Spike Jones, Ruth Donnelly, Don Wilson, Willie Best, Henry Armetta et Joyce Reynolds. Dans "The Chance of a Lifetime", le second film à ce programme, on retrouvera Chester Morris dans son rôle de Boston Blackie, de la série de films policiers si populaires, secondé cette fois par Jeanne Bates, Georges-R. Stone et Richard Lane.

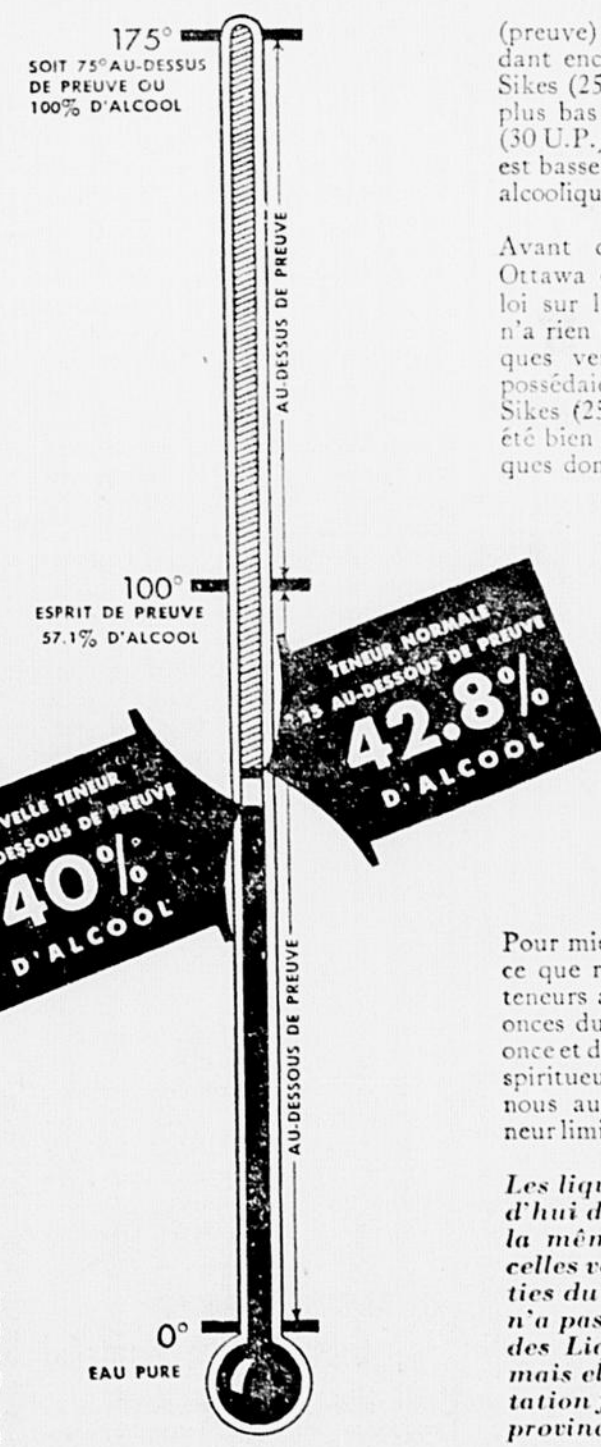
PREUVE—AU-DESSUS DE PREUVE AU-DESSOUS DE PREUVE Savez-vous ce que c'est?

NOUS avons reçu beaucoup de lettres et de nombreux appels téléphoniques nous demandant des définitions et des explications des expressions: *preuve, au-dessus de preuve et au-dessous de preuve*... et sur la manière de calculer la teneur en alcool des différentes liqueurs alcooliques. Ce qui suit aidera à dissiper toute ambiguïté.

Au point de vue accise et douane, tous les pays ont leur façon différente d'exprimer la teneur en alcool des spiritueux. Dans l'Empire Britannique la table de Sikes a été légalisée (1816) comme base pour l'établissement du titre alcoolique. Pour illustrer et mieux faire comprendre ce qu'est la table alcoolique Sikes on pourrait montrer l'échelle Sikes comme représentant les divisions ou degrés d'un thermomètre. Le zéro degré au bas de l'échelle représenterait de l'eau pure sans alcool. A la partie supérieure, soit au sommet de l'échelle, le degré 175 qui est le maximum représenterait de l'alcool pur sans eau. Par conséquent la mesure sur cette échelle alcoolique nous donnerait immédiatement la teneur en alcool.

PREUVE: l'expression preuve correspond à 100 degrés de l'échelle Sikes et équivaut en d'autres termes à 57.1% en volume. Tout spiritueux dont le titre alcoolique est supérieur à preuve est dit au-dessus de preuve et tout spiritueux titrant moins que preuve est dit au-dessous de preuve. Par exemple, une boisson dont la teneur en alcool est 115 degrés preuve sera désignée 15 degrés au-dessus de preuve (15 O.P.) correspondant en d'autres termes à 65% en volume. Une boisson dont la teneur en alcool est 60 degrés preuve sera désignée 40 degrés au-dessous de preuve (40 U.P.) correspondant en d'autres termes à 34.3% en volume.

En regardant notre représentation de l'échelle Sikes nous pouvons voir que 175 degrés Sikes (75 O.P.) indiquent 100% d'alcool, en descendant un peu l'échelle, une lecture de 120 degrés Sikes (20 O.P.) indique 68.5% d'alcool. Plus bas une lecture de 100 degrés Sikes



(preuve) indique 57.1% d'alcool. En descendant encore l'échelle, une lecture de 75 degrés Sikes (25 U.P.) indique 42.8% d'alcool. Un peu plus bas encore une lecture de 70 degrés Sikes (30 U.P.) indique 40% d'alcool. Plus la lecture est basse sur notre échelle Sikes plus la teneur alcoolique est faible.

Avant que la loi de guerre soit passée à Ottawa et appliquée dans tout le Dominion, loi sur laquelle la Commission des Liqueurs, n'a rien à dire, la plupart des boissons alcooliques vendues dans la Province de Québec possédaient une teneur en alcool de 75 degrés Sikes (25 U.P.) soit 42.8%. Par cette loi il a été bien spécifié que toutes les liqueurs alcooliques domestiques et importées offertes pour la vente dans le Dominion ne devaient pas posséder une teneur alcoolique supérieure à 70 degrés de preuve (30 U.P.) soit 40%. Comme résultat des ordonnances fédérales il est à constater que les liqueurs alcooliques qui titraient auparavant 42.8% ne titrent plus maintenant que 40%. Notons en passant que cette teneur de 40% est un peu plus élevée que celle de la plupart des spiritueux vendus en Grande-Bretagne en ces dernières années.

Pour mieux illustrer et mieux faire comprendre ce que représente la différence entre ces deux teneurs alcooliques, prenons une bouteille de 40 onces du stock d'avant-guerre et enlevons une once et deux dixièmes d'alcool pur (soit 2.6 oz de spiritueux) pour le remplacer par de l'eau et nous aurons un produit conforme à la teneur limite légale fixée par les autorités fédérales.

Les liqueurs alcooliques vendues aujourd'hui dans la Province de Québec sont à la même teneur en alcool de 40% que celles vendues dans toutes les autres parties du Canada. Cette teneur alcoolique n'a pas été prescrite par la Commission des Liqueurs de la Province de Québec mais elle a été la suite d'une réglementation fédérale s'appliquant à toutes les provinces du Dominion.

Publiée par

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

Un Ku Klux Klan établi dans le Québec

Course au patronage entre les sieurs Gouin, Hamel et Lacroix

L'idéalisme prétendu de trois brocanteurs. — Encore la comédie des "sauveurs de race". — Raymond et Laurendeau stigmatisés par Chaloult. — Popol Gouin l'éternel Sganarelle de la politique.

(Correspondance spéciale à "L'Autorité")

Québec, 4. — Le déballeage du Bloc Populaire par M. René Chaloult à l'Assemblée législative amènera sans retard la disparition de ce chancre syphilitique qui menaçait un temps de contaminer la province. La querelle entre MM. Maxime Raymond et André Laurendeau, d'une part, et MM. Gouin et Hamel, d'autre part, avait déjà fait voler en éclats ce bloc dont on nous avait déjà annoncé qu'il était aussi dur qu'un bloc de granit. On conçoit que des gens se croyant tous issus de la cuisse de Jupiter ne pouvaient vivre longtemps en harmonie. Chacun d'eux ne prétendait-il pas qu'il avait été désigné depuis longtemps par la Providence comme le "sauveur" du Québec et des Canadiens français?

Voici les champions des deux clans qui se traitent réciproquement de menteurs, de bluffeurs, de traîtres et de coupe-jarrets. Ici, à Québec, on est sous l'impression qu'il s'agit d'une course éperdue au patronage, ni plus ni moins. Ce patronage si longtemps dénoncé, on se bat autour de lui, sur lui, comme une meute de chiens affamés. Que vient faire le "salut de la race" là-dedans? Sans le vouloir, ce malheureux Popol Gouin a joué en plein dans les cartes de ses adversaires, selon sa coutume, en déclarant:

"Quelque temps après que notre mouvement eût été lancé, nous avons découvert, par suite d'une entente que l'on aurait dû nous dévoiler avant la naissance du Bloc et dont la connaissance aurait complètement modifié notre attitude, que M. Edouard Lacroix avait complètement autorisé, au point de vue financier, sur les trente-cinq comités constituant le district de Québec, c'est-à-dire qu'il finançait directement, sans passer par l'intermédiaire de M. Raymond, l'organisation de Québec."

Et Popol de se scandaliser, de s'écrier que concéder à un homme, quel qu'il soit, la faculté de contrôler une partie notable du mouvement, et jusqu'à la moitié, par son argent, c'était créer un Etat dans l'Etat, c'était revenir à la politique des vieux partis, à la politique de la dictature des bailleurs de fonds, contre laquelle lui et ses amis se sont toujours battus.

Pourquoi se battent-ils donc présentement, si ce n'est pour être organisateurs, M. Gouin du district de Montréal, M. Hamel du district de Québec? Les deux auront beau essayer de le dissimuler, les organisateurs sont toujours les bailleurs de fonds d'un parti, selon les souscriptions qu'ils reçoivent, à moins d'essayer de faire croire que chaque candidat du Bloc serait prêt à payer de sa bourse ses frais électoraux, quand d'après la déclaration de M. Chaloult à l'Assemblée législative, une somme de \$1.000 était allouée à ce propos. La seule différence entre MM. Paul Gouin et Edouard Lacroix, dans le cas présent, c'est que le millionnaire du comté de Beauce est prêt à aller de ses propres deniers tandis que M. Paul Gouin aurait passé le chapeau, ce qu'il n'a jamais manqué de faire, particulièrement lorsqu'il a fondé son journal "La Province", lequel disparut sans laisser de traces, pas même celles des souscriptions recueillies.

Pour résumer, il semble que dans cette affaire, selon le témoignage de M. Chaloult, le trio Raymond-Lacroix-Laurendeau, tout en faisant montre de la plus magnifique idéologie, entendait faire l'affaire des grosses compagnies et la sienne, en se moquant de la plus cynique façon des Canadiens français. Qu'en dira l'ineffable abbé Lionel Groulx, qui avait donné son enthousiasme à ce schéma? Somme toute, le Bloc Popu ayant reçu son coup de mort, c'est la meilleure chose qui pouvait arriver au Québec, lequel préfère toujours les gens équilibrés aux démagogues, type Bourassa, et aux Sganarelles de la politique, genre Gouin.

ROBUR.

Comment le moral boche se détériore lentement

Les Gauleiters de la "Forteresse Europe" ont reçu l'ordre de bluffer la population par tous les moyens. — L'évasion de Thaelmann.

Lentement, mais sûrement, le moral se détériore à l'intérieur du Reich. Pour la première fois, devant le défaitisme grandissant en Allemagne, tous les Gauleiters ont reçu l'ordre d'afficher dans les appartements, les usines, les magasins, etc., de petits papillons sur lesquels on lit: "Ne croyez pas tout ce que l'on vous dit. L'ennemi perfide colporte de faux bruits. Celui qui les propage, trahit son peuple en ces jours de danger et mérite une punition exemplaire." Les journaux publient en première page d'innombrables communiqués concernant les exécutions des "propagateurs de fausses nouvelles".

Dans les journaux nous voyons: "Stephan Rambausch, ouvrier berlinois de Siemens, a été décapité mardi sous l'inculpation d'avoir tenu des propos séditions au cours d'une réunion populaire." Et, dans le même journal de Berlin, l'on voit encore: "Leo Staatz, exécuté samedi pour conversations démoralisantes avec des soldats."

D'autre part, il semble que le moral des Gauleiters eux-mêmes n'est pas fameux, car à mots couverts, on peut lire dans la presse allemande que le Gauleiter Weinrich à Kassel, au cours du dernier bombardement aérien, a reçu une telle commotion nerveuse qu'il a dû être transféré dans un asile pour "grands nerveux"; les journaux relatent encore le discours de son successeur, Karl Gerland, qui semble bien extravagant. En effet, chaque phrase commence par les mots suivants: "Je ferai exterminer ceux qui... etc., etc., etc."

Et nous relevons: "Je ferai exterminer ceux qui, bien qu'appartenant à la race aryenne, sont contaminés par l'esprit juif, car nous n'avons pas exterminé le Juif au sein du Reich pour le remplacer par une espèce de race bâtarde de citoyens allemands." Et après avoir constaté qu'il y avait eu, au cours des derniers mois, des divergences d'opinions sérieuses entre les dirigeants du parti nazi de Berlin et les Gauleiters des villes et des communes, il déclara en terminant: "Je ferai exterminer tous les fonctionnaires rond-de-cuir."

Ce qui est piquant à constater en lisant la presse allemande, c'est l'indescriptible colère de tous les journaux nazis après le bombardement de Hanovre, au cours duquel le fameux chef du parti communiste allemand Ernst Thaelmann a pu s'échapper de la prison où il était incarcéré, après avoir déjà fait 11 ans de détention sans interruption.

La paix sur un cimetière d'enfants

Hitler en train d'exterminer la jeunesse française par la sous-alimentation, le rachi-tisme et la tuberculose.

Il n'y a pas d'expression plus ambiguë, plus chargée d'équivoques mortelles que celle de "gagner une guerre". On peut être victorieux sur le plan militaire et vaincu sur le plan démographique, politique, psychologique et moral. Le mot "victoire", pour se servir du langage des mathématiciens, n'est pas une constante ayant une valeur absolue, mais une grandeur fonction de plusieurs variables.

A l'issue de la première guerre mondiale, la France avait gagné la guerre militairement; mais l'Allemagne avait gagné la guerre politiquement, des deux grandes puissances qui l'équilibraient au Centre et à l'Est de l'Europe, l'une, l'Autriche-Hongrie, s'était écroulée, et l'autre, la Russie, en proie à la révolution, isolée de l'Europe et tournée vers l'Asie, était hors de cause pour vingt ans; l'Allemagne avait gagné la guerre démographiquement, car elle avait infligé à la France la perte colossale du tiers de sa population masculine d'âge nuptial, alors qu'elle n'en avait perdu qu'un cinquième.

La guerre actuelle d'Hitler est à multiples fins. Il est en train de la perdre sur le plan militaire et économique, mais il est en train de la gagner sur le plan démographique. Il est en train de la gagner démographiquement par la manière douce et innocente, en séparant les hommes des femmes; par la manière violente et criminelle, en procédant à des exterminations en masse, à l'aide de pétoches d'exécution ou de chambres asphyxiantes; par la manière lente et sournoise, la sous-alimentation, le rachi-tisme, la tuberculose, la mortalité infantile, l'infécondité des mères, minant ainsi diaboliquement la pyramide des âges par la base si on veut, dans vingt ans, il n'y aura plus que des classes squelettiques françaises, belges, polonaises, tchèques, etc., en face de classes allemandes pléthoriques et surabondantes. Or, de toutes les sortes de victoires, Hitler sait que la victoire démographique seule est définitive. Les axes économiques du monde se déplacent, les constellations politiques se déforment avec une rapidité surprenante, mais les rochers éternels ne se rallument pas. Si la France n'a pu mobiliser, en 1939, que 450.000 soldats d'active contre 750.000 en 1914, c'est que manquant à l'appel ceux qui auraient dû être les fils des 1.500.000 morts qui dorment "pour la victoire du droit et la dernière des guerres" dans les ossuaires de Douaumont, de Verdun, de la Somme, de l'Aisne, de l'Yser, dans les grands cimetières des plaines décolorées du Nord. Si l'on consent à admettre qu'une paix durable est tenue de durer plus de vingt ans, temps nécessaire pour refaire une génération de soldats, une question se pose alors: "Y a-t-il moyen de sauver l'enfance des pays envahis de façon que, vingt ans après, il y ait une population européenne suffisante pour équilibrer la race allemande" et cela, sans compromettre la victoire militaire des Alliés au plus vite et à moindre frais?

A cette question angoissante, depuis trois ans, des Américains aussi clairvoyants que généreux, ont répondu par l'affirmative.

LOUIS ROUGIER.

Il faudrait annexer Outremont à Montréal

Un citoyen d'Outremont nous écrit cette lettre qui, selon l'expression populaire, parle d'elle-même: M. le rédacteur,

Il fut un temps où Outremont était citée comme une ville modèle. Chaque fois qu'il était question d'annexer Outremont à Montréal, c'était avec mépris qu'était accueillie semblable proposition à la législature de Québec par les représentants de cette orgueilleuse cité. Que les temps sont changés! Au point de vue des services municipaux, la métropole dépasse aujourd'hui et de beaucoup ses voisins. A Montréal, la neige est enlevée de la chaussée dans un délai raisonnable, et les trottoirs sont "passables" d'un bout de l'hiver à l'autre, pendant qu'à Outremont la neige reste

L'Ordre Secret de Jacques Cartier a cet honneur. — Son mystérieux Conseil Suprême. — C'est lui qui choisit et imposa M. André Laurendeau, fils spirituel de l'abbé Lionel Groulx, à M. Maxime Raymond. — Comment la Cagouille faillit s'implanter ici.

Depuis quelques années nous avons dans le Québec un Ku Klux Klan qui rappelle par plusieurs côtés le Ku Klux Klan américain. Ces fanatiques des Etats du Sud appelés Klanites avaient voué une haine à mort aux catholiques, aux juifs et surtout aux nègres. Nos Klanites québécois ont tout simplement remplacé les catholiques par les protestants, et les nègres par les Anglais. Quant aux juifs, ils demeurent sur la liste des excommuniés.

C'est à l'arrivée de M. Maurice Duplessis au pouvoir en 1936 que se développa soudain notre Klan, sous la dénomination d'Ordre Secret de Jacques Cartier. Nous ne prétendons pas que l'Ordre n'existait pas auparavant, mais c'est alors que fut tentée une grande poussée afin d'enrôler le plus possible d'adhérents. On cacha avec soin qu'il s'agissait d'un mouvement politique; on se plaça au contraire exclusivement sur le plan religieux, afin de mieux amorcer ses filets; n'alla-t-on pas jusqu'à faire circuler la rumeur que le cardinal Villeneuve en était le chef suprême!

Certains libéraux en vue mordirent à cet appât. Ils ne tardèrent pas à se retirer dès qu'ils surent ce qui en était. L'Ordre résolut de s'entourer du plus grand secret, et l'étonnant, c'est qu'il y soit aussi bien parvenu. Il est assez facile de savoir ce qui se passe dans les commanderies, où le coulage est facilité par les dissidences et les mécontentements. Le Conseil Suprême, lui, tient ses séances si secrètes que les membres, à quelque degré qu'ils appartiennent — car il y a des "degrés", pour attirer les poires — ignorent même la plupart des noms de leurs grands chefs.

Voici certains personnages généralement reconnus comme en faisant partie à l'heure actuelle: M. l'abbé Lionel Groulx, notre historien dit national, sans doute parce qu'il ne souffre pas de concurrence dans l'histoire romancée; M. Arthur Laurendeau, maître de chapelle à la cathédrale, père de M. André Laurendeau, chef provincial du Bloc Popu; le Dr Séraphin Marion, dont le nom fut mêlé à un procès célèbre entre l'hon. Hector Perrier, aujourd'hui secrétaire provincial, et M. Arthur Laurendeau... En faut-il citer davantage pour se faire une idée de la part qu'a prise le Conseil Suprême de la Jacques Cartier dans la création du Bloc Populaire à l'automne de 1942? Lorsque vint la scission entre le clan Raymond-Laurendeau et le clan Gouin-Hamel-Chaloult, on s'imagina bien que le choix du Grand Conseil fut tout fait, et que M. André Laurendeau, fils spirituel de l'abbé Groulx et fils charnel de M. Arthur Laurendeau n'eût pas grand-peine à décrocher la palme. Et lorsque M. Paul Gouin prétend que M. Raymond imposa au Congrès du Phéon Windsor la nomination de M. André Laurendeau, "jeune homme de 31 ans", il se met, selon sa coutume, un doigt dans l'oeil jusqu'au coude. M. Raymond ne choisit pas cet Eliacin, qui lui fut imposé par le Conseil Suprême de l'Ordre de Jacques Cartier, lequel avait au préalable fait "travailler" le Congrès par ses émissaires.

Nous aurions beaucoup d'autres choses à dire sur cette francmaçonnerie à rebours, d'autant plus dangereuse qu'il n'existe pas dans la province d'organisation équivalente capable de lui faire contrepoids. Le fanatisme y atteignit un temps un degré inouï. Une section proposa même l'adoption de la cagoule, afin de mieux imiter les Klanites du Sud. On se rappelle que ceux-ci emplumaient ceux qui ne leur plaisaient pas, après les avoir saucés dans le coaltar, martyrisaient les nègres et ne parlaient ni plus ni moins que de "sortir les confectionnaires" des temples catholiques. On conçoit que de telles opérations ne pouvaient être menées que sous le couvert de leurs cagoules, exemple ensuite suivi par les Cagoullards français à la veille de la guerre.

L'Ordre ultra-secret eut d'abord pour organe officiel une petite feuille, "L'Emérillon", contenant les directives données par le Conseil Suprême aux membres, avec cette instruction: "Ne mettez pas ce journal sous les yeux de vos femmes et de vos enfants". On ne sait pas s'il existe encore, mais il en existe un autre, "La Boussole", rédigée par MM. Fernand de Haerne, Michel Caron, l'abbé Etienne Blanchard, et imprimée par M. Pierre Bégin, propriétaire de l'Imprimerie Jacques-Cartier, 414 rue Notre-Dame-Est.

Curieuse coïncidence: "Le Bloc", le nouvel organe du Bloc Popu, dont le directeur-fondateur est M. André Laurendeau, est imprimé dans le même atelier. Pourquoi pas au "Devoir"? Parce que le "Devoir" se prépare à lâcher le Bloc Popu afin de passer à l'Union Nationale de M. Duplessis, beaucoup mieux argentés. Ce que c'est que de professer l'idéalisme à pleines colonnes!

Nous reviendrons sur l'Ordre de Jacques Cartier avec d'autres renseignements aussi intéressants. Il paraît même qu'il compte un jour M. Paul Gouin parmi ses membres les plus en relief. Ce pauvre Popol, quel malchanceux! S'est-il retiré de l'Ordre avant la scission qui le mit hors des rangs du Bloc, ou a-t-il attendu d'être ignominieusement lâché par l'Ordre pour se voir préférer l'Eliacin Laurendeau? C'est un autre mystère à éclaircir dans le pays du mystère par excellence...

SCRUTATOR.

J. F. Pouliot asperge le tout p'tit Léopold Richer

(Correspondance spéciale à "L'Autorité")
Ottawa, 4. — La sortie de M. Jean-François Pouliot, député de Témiscouata, contre le tout p'tit Léopold Richer, correspondant parlementaire du "Devoir", n'aidera pas celui-ci à devenir directeur du "Devoir", comme cela est, paraît-il, son ambition, depuis qu'il devient de plus en plus probable que M. Georges Pelletier, atteint de congestion cérébrale, ne sera plus capable de reprendre son poste.

Voici les remarques de M. Pouliot: "Ils (les membres du Bloc populaire canadien) recueillent des fonds pour payer le chantage que faisait une canaille qui est leur porte-parole et leur amplificateur, un homme que j'ai mis dehors de mon bureau et qui fait du chantage sur une haute échelle dans leur journal, (le Devoir), que nous sachions, n'a jamais été l'organe du Bloc populaire", qui était en si mauvais état qu'une fois qu'il faisait du bruit à ma porte j'ai été obligé d'appeler un constable pour le reconduire à la Galerie où il s'est endormi. Voilà la sorte d'homme qui enseigne aux autres comment se comporter, qui porte des jugements sur les membres du Parlement. Il est temps que le chef du Devoir sache qui est le correspondant de ce journal et que je l'ai mis dehors de mon bureau."

dans les rues pendant plusieurs jours et que c'est à peine si l'on ménage sur les trottoirs une piste tout au plus bonne pour les chiens. Chaque fois que nous téléphonons à l'hôtel de ville, la réponse est invariable: Nous ne pouvons avoir les hommes nécessaires. Comment se fait-il qu'on les trouve à Montréal, les hommes nécessaires, et pas à Outremont? La seule raison, c'est évidemment que notre département

Un Outremontain

Le Juif agriculteur obtient des succès aux Etats-Unis

Des étrangers respectueux de nos lois

En tête, il faut inscrire l'ex-président Théodore Roosevelt. — W. H. Blake, traducteur de "Maria Chapdelaine".

Nous reproduisons du "Progrès du Golfe" sous la signature de Marion Chapdelaine, cet intéressant article:

Le braconnage a toujours été l'un des grands obstacles auxquels se sont butés ceux qui ont organisé la grande campagne, qui dure toujours, en faveur de la protection du gibier. Les Canadiens, par avatisme, sont de grands chasseurs. La passion de la chasse les tient, et faire le coup de feu contre tout gibier qu'ils rencontrent est un plaisir auquel ils ne peuvent résister. Pour plusieurs, il n'y a ni lois ni règlements qui tiennent. Toutefois, il y a progrès à cet égard depuis quelques années, et la plaie du braconnage s'est quelque peu cicatrisée. Il est vrai que les lois et les règlements deviennent de plus en plus sévères, les sanctions plus rigoureuses. Et il y a aussi l'exemple. N'hésitons pas à le dire: l'exemple venu des étrangers.

Les grands sportsmen étrangers qui viennent chasser et pêcher dans les Laurentides sont, en général, respectueux de nos lois de protection et ceux qui ont le plus et le mieux contribué à la protection de notre gibier sont les propriétaires de cette série de clubs de chasse et de pêche qui rapportent, d'un autre côté, au trésor de la nation de fort appréciables revenus. On cite des exemples presque touchants de ce respect des lois de la part de ces étrangers.

Théodore Roosevelt, l'ancien président des Etats-Unis, aimait à venir chasser, chez nous, l'original, le caribou et le chevreuil. Un jour, chassant l'original dans les Laurentides, non loin du club de ce nom, il fut attaqué par une de ces bêtes qui allaient lui faire un très mauvais parti quand il épaula sa carabine et tira pour sauver sa vie. L'animal abattu, Roosevelt s'aperçut que c'était une femelle. La loi défendait de les tuer. L'illustre chasseur fit aussitôt venir un gardien et, lui ayant raconté son aventure, paya l'amende exigible en pareil cas, quoique le gardien eut parfaitement compris que le "délinquant" était à son corps défendant.

Un grand ami des Canadiens-Français, M. W.-H. Blake, avocat et écrivain, de Toronto, décédé en 1924, passa la plus grande partie de sa vie dans la région de Québec, surtout à la Malbaie. Il écrivit plusieurs ouvrages sur les ressources naturelles de notre province, notamment la chasse et la pêche, et fut le premier traducteur anglais de "Maria Chapdelaine". Chaque automne, avant de partir de la Malbaie pour retourner à Toronto, il laissait à des amis des sommes assez rondes pour soulager les pauvres de la paroisse pendant l'hiver. Au cours d'un hiver, il partit de Toronto avec Madame Blake pour aller assister à la Malbaie aux funérailles du cocher dont il retenait les services depuis longtemps à la Malbaie.

M. Blake était propriétaire du Club de La Roche, dont le territoire fait partie de la section est du Parc des Laurentides. C'est là que pendant des années il allait passer des mois à chasser, pêcher et rêver. Un jour qu'il chassait l'original dans cette partie du Parc, (sa vue commençait à baisser), ses deux guides et lui aperçurent un original. Blake épaula, les guides lui ayant assuré que c'était un mâle. Il tira mais fut des plus humiliés quand il constata qu'il avait tué une femelle. A cause de la bonne foi des guides, il ne songea pas à les réprimander, mais il voulut leur donner une leçon en leur montrant comment un sportman devait se conduire en pareille circonstance. Il s'efforça de faire des aveux au ministère de la chasse, non sans invoquer cependant les circonstances atténuantes, et se rendit même à Québec payer le montant maximum de l'amende fixé par la loi, en exprimant le regret qu'il avait d'avoir ainsi causé, disait-il, un grand tort à la province.

(Suite à la page 5)

Un ouvrage de Gabriel Davidson démontrant que plusieurs colonies israéliques y sont florissantes. — Démenti à une opinion trop généralement répandue.

De nos jours, l'antisémitisme a pris la tournure d'une horrible farce. En effet, les juifs ("la juiverie universelle") sont accusés de vouloir réduire en esclavage et piller le monde entier et cela par les Allemands qui, dans l'espace d'une génération, ont tenté, à deux reprises, de dominer et d'asservir l'univers. Leur tournure d'esprit, criminelle, dure et subtile à la fois, les pousse à faire croire à l'univers que c'est un autre peuple et non le peuple allemand, qui projette de dominer et d'exploiter le monde.

Le mythe qui veut que le juif soit un parasite et un être sans initiative, est un moyen efficace pour attaquer et piller la moitié de l'univers et pour exploiter l'autre moitié. On a su dire, entre autres choses, que le juif figurait à peine au sein de la classe agricole. Que faut-il penser de cette assertion? Bien qu'il n'ait pas été écrit à cette fin, le livre de Gabriel Davidson, intitulé "Our Jewish Farmers" et édité par L. B. Fisher, est un ouvrage qui arrive à point. Ce livre rappelle que les juifs prenaient le chemin de la ferme à une époque où un grand nombre d'habitants du pays abandonnaient leurs terres pour aller habiter les villes. Il réfute plusieurs fautes sur le prétendu désintéressement des juifs envers la culture du sol et l'agriculture en général.

"On dit trop souvent que le juif n'a ni goût ni aptitudes pour les travaux de la ferme," écrit M. Davidson. La classe agricole juive aux Etats-Unis, qui s'est constituée en une période de temps relativement courte, est la preuve du contraire. Puis l'auteur de "Our Jewish Farmers" fait observer que les juifs ont un goût naturel pour la culture du sol. On n'a qu'à lire la Bible pour s'en convaincre. Toutes les pratiques religieuses et éthiques juives confirment cette assertion. Les principales fêtes juives, toutes les principales célébrations juives sont des fêtes champêtres. Il en a toujours été ainsi et il en est encore ainsi. Non seulement la Bible mais encore un sixième des écrits religieux subséquents qui constituent le Talmud et dont la majeure partie est consacrée à la Diaspora, mot qui veut dire dispersion, est relatif à l'agriculture.

"Il a fallu près de 2.000 ans pour forcer les juifs agriculteurs à devenir des citadins, des petits commerçants, des ouvriers et des prolétaires", écrit encore M. Davidson. Il a fallu des guerres dévastant la Palestine pour désemer les tribus qui s'éparpillèrent partout dans le monde connu. Il a fallu la proscription religieuse pour tenir ces populations séparées durant des siècles, pour leur rendre la possession des terres presque impraticable et par la suite illégale, pour leur fermer l'accès aux Gildes et aux industries de nouveautés qui commençaient à s'établir. Il a fallu 2000 ans de contretemps, de discrimination, de persécution, de restriction légale et

(Suite à la page 5)



**CIGARETTES
SWEET
CAPORAL**

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"

RIEN

Il n'en coûte RIEN pour vous renseigner. Ecrivez-nous les noms de vos père et mère et, par le retour du courrier, nous vous indiquerons la date et l'endroit de leur mariage. les noms de vos grands-parents et le coût des recherches à faire pour compiler et dresser votre volume et votre arbre généalogiques.

Gabriel DROUIN

ARCHIVISTE et GENEALOGISTE
Institut Généalogique Drouin
4184, rue Saint-Denis — Montréal

Généalogie complète de tout Canadien français, Franco Américain ou Acadien — Nos archives contiennent soixante et un millions (\$1.000.000) d'actes de baptême, de mariage et de sépulture de 2.200 paroisses du Québec, de l'Ontario, de l'Acadie, du Maine, du Vermont et du Michigan. Ecrivez-nous pour renseignements et honoraires. Demandes notre brochure explicative.

Une œuvre nationale digne de votre encouragement

(Suite à la page 5)